Printemps 2015 – N°37

Défense & Stratégie

Sommaire

Editorial : La crise ukrainienne (II) p 2
Le facteur ukrainien dans la doctrine militaire russe
Jean-Christophe Romer p 6
La vente des navires Mistral à la Russie : un pari stratégique raté ?
Patrice Buffotot p 14
Document :
Appel « Une autre guerre en Europe ? Pas en notre nom » adressé à la Chancelière A.Merkel p 27
Mourir pour Donetz ? Les réactions en Allemagne.
Françoise Manfrass-Sirjacques p 32
Les drones armés et l'impensé éthique français
Benjamin Oudet p 46
Débat : « Armée et société » :
Service national ou Service civique ?
Patrice Buffotot p 69
Demain, du militaire dans la cité ?
André Thieblemont p 73
Notes de lecture p 79
Ethique des relations internationales, (Sous la dir. J-B Jeangène Vilmer et Ryoa Chung, Paris PUF, 2013.
Serge Sur. *Les aventures de la mondialisation*, La Documentation Française, 2014.
P-Y Hénin. *Le Plan Schlieffen*. Paris, Economica, 2012.

Revue électronique publiée par l'
Observatoire Européen de Sécurité

EDITORIAL

La crise ukrainienne (II) ou le vide stratégique européen

Nous avions étudié trois acteurs de la crise ukrainienne dans le numéro précédent à savoir les Etats-Unis, la politique d'un voisin proche, la Pologne, et enfin celle de l'OTAN, qui assume la responsabilité principale de la sécurité en Europe. Dans ce numéro, nous continuons l'étude des acteurs avec la Russie, la France et l'Allemagne. Ainsi Jean-Christophe Romer, spécialiste de la politique russe, analyse les conséquences de la crise ukrainienne sur la doctrine militaire de la Russie rendue publique en décembre 2014. Indéniablement cette crise s'inscrit pour les Russes dans le contexte d'un mouvement plus global, celui du « rapprochement des infrastructures de l'OTAN des frontières de la Russie ». L'article de Patrice Buffotot met en évidence la position difficile de la France après la signature en 2011 d'un contrat portant sur la vente de deux navires *Mistral* à la Russie. Ce contrat marquait une inflexion dans la politique française. Mais la crise ukrainienne a mis la France dans l'embarras et entraîné le Président F. Hollande à « suspendre » leur livraison. Enfin, la crise ukrainienne a donné lieu à la publication dans l'hebdomadaire *Die Zeit* d'un « Appel à la paix » adressé à la Chancelière allemande Angela Merkel par 64 responsables politiques, religieux et intellectuels allemands. Nous reproduisons ce texte que Françoise Manfrass-Sirjacques commente en le situant dans le contexte du débat qui s'est instauré en Allemagne sur la place de la Russie dans l'organisation de la sécurité en Europe.

Dans le domaine de la politique française, Benjamin Oudet s'interroge sur les implications militaires de l'apparition d'une arme nouvelle, à savoir les drones armés, et déplore l'absence d'une réflexion « éthique » en France sur les frappes à distance.

Enfin deux articles tentent de répondre à une question d'actualité : « Comment répondre au malaise de la jeunesse ? » Le gouvernement a proposé de développer notamment le service civique en faisant appel à l'institution militaire. Patrice Buffotot estime que les solutions du service civique ou de toute autres formes de service sont inadaptées à notre société et qu'il serait préférable de rendre plus efficaces les institutions existantes

comme l'école et la formation professionnelle. André Thieblemont pense qu'un redéploiement de l'institution militaire sur le territoire pourrait jouer un rôle dans l'encadrement de la jeunesse et dans la reconstruction de la cohésion nationale.

*

L'Europe se trouve prise entre deux menaces. La première est la menace islamiste qui se développe au Moyen-Orient et en Afrique. La seconde est la crise ukrainienne qui n'est toujours pas résolue. Or, on ne peut que constater que l'Union européenne est inaudible dans ces deux crises et ce ne sont pas les propositions de Jean-Claude Junker, Président de la Commission européenne, faites le dimanche 8 mars 2015, de créer une « armée commune » qui vont résoudre l'absence de l'Europe de la scène internationale.[1] Comme l'explique Vivien Pertusot, « Jean-Claude Juncker adopte une posture fonctionnaliste typique de l'intégration européenne… ». Il « semble donner l'impression que la création d'une armée européenne créera le besoin d'une politique de sécurité et de défense commune. Un sophisme qui a peut-être pu s'appliquer dans d'autres domaines, mais qui ne marchera pas pour la défense ».[2]

En tout cas cette proposition a du laisser perplexe le ministre de la défense français, Jean-Yves Le Drian, qui cherche depuis des mois, à mobiliser ses homologues européens lors des différents conseils des ministres de la défense de l'Union européenne face à la multiplication des menaces contre l'Europe. On constate que les nombreuses interventions françaises sont rarement relayées par des interventions européennes, y compris pour de simples missions de conseil et de formation.[3] Le ministre français demande non seulement une implication plus importante des partenaires européens mais aussi une réactivité plus grande. Quand les gouvernements européens refusent d'envoyer des forces militaires sur le terrain, il est utopique de parler d'une armée européenne.

---

[1] On est surpris de la déclaration de J-C Junker car le domaine de la défense relève de la compétence du Président du Conseil européen, Donald Tusk ou de la Haute représentante Federa Mogherini mais pas du Président de la Commission européenne sauf en ce qui concerne l'industrie de l'armement.

[2] Vivien Pertusot, « Le mirage de l'armée européenne » in Blog *Ultima Ratio*, mardi 10 mars 2015

[3] Nicolas Gros-Verheyde, « Quand un Breton secoue le cocotier européen », Blog Bruxelles2.eu, le 19 février 2015.

Dans le domaine géopolitique les crises sont nombreuses. Au sein de l'Union européenne, c'est la crise de la Grèce, à la fois économique, financière mais aussi politique. Plus grave, aux frontières de l'Europe, c'est la crise de l'Ukraine que l'Union européenne n'arrive pas à résoudre, faute de vision politique à long terme et de projet cohérent sauf celui d'élargir l'Union européenne à l'infini.

On constate que certains acteurs font tout pour exacerber les tensions en Europe, phénomène qui ne fait que renforcer les extrémistes dans chaque camp en Ukraine et rendre la situation incontrôlable. Dans un entretien accordé à Isabelle Lasserre, l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing se demande pourquoi « Les Américains ont-ils voulu compenser leur faiblesse au Moyen-Orient en conduisant, sur le continent européen, une politique plus dure contre la Russie ? » Il estime que les Etats-Unis « ont probablement soutenu et encouragé le mouvement insurrectionnel. Et ensuite, ils ont pris la tête de la politique de sanctions visant la Russie - une politique qui a enfreint le droit international ». Or, « dans le désordre international actuel, face à la flambée des violences au Moyen-Orient, devant l'incertitude provoquée par les élections de mi-mandat aux Etats-Unis, il serait irresponsable de souhaiter que l'économie russe s'effondre ».[4]

Est-il judicieux en effet d'ouvrir un front avec la Russie alors que la guerre en Syrie s'étend maintenant à l'Irak et au Yémen, que le conflit entre Chiites et Sunnites risque d'embraser tout le Moyen-Orient de la Turquie au Pakistan ? Sans compter un autre front annexe qui s'est ouvert en Afrique avec le développement des mouvements islamistes qui vont du Mali jusqu'à la Corne de l'Afrique en passant par la Libye, ou le Nigéria. La France est quasiment seule à contenir l'incendie dans cette immense zone qui menace l'Europe sur la rive sud de la méditerranée.

Renaud Girard dénonce l'erreur stratégique des Etats-Unis qui « s'engagent dans un bras de fer contre-productif avec le monde russe et néglige les priorités stratégiques autrement plus urgentes », qui seraient d'éteindre la guerre entre Sunnites et Chiites « qu'elle a beaucoup contribué à allumer », d'empêcher l'exportation de

[4] « La France, l'Europe, Le Monde », Entretien avec l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing par Isabelle Lasserre, in *Politique internationale*, N°146, Hiver 2015.

l'idéologie wahhabite, et d'assurer la défense des chrétiens à travers le monde.[5]

Ces crises remettent en question la politique d'intervention adoptée lors du sommet de l'OTAN les 7-8 novembre 1991[6] à Rome par les Européens pour imposer « la paix » et exporter « la démocratie ». Si les interventions étaient perçues d'une façon négative pendant la guerre froide, elles se font désormais sous le label « du bien », de « l'ingérence humanitaire ». Les Etats-Unis se spécialisent alors dans le « hard power » et les Européens dans « le soft power ». Ces derniers s'aperçoivent quelques décennies plus tard que vouloir imposer les normes de nos sociétés à des pays aux cultures très différentes comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Libye, cela ne fonctionne pas, d'autant plus qu'ils doivent le réaliser en un temps très court. Une fois la paix momentanément installée, ils repartent en abandonne la pays à lui-même. Résultat, la greffe ne prend pas.

On constate que l'Europe est en panne de projet politique et n'a plus de vision stratégique depuis la fin de la guerre froide. Elle ne fait que réagir en ordre dispersé aux évènements auxquels elle se trouve confrontée, d'où la peur de la « surprise stratégique ». La crise économique l'oblige à se concentrer sur l'efficacité de ses moyens militaires dont elle se dote mais sans aucune une perspective stratégique. L'Europe se trouve dans ce que Philippe Baumard dénomme le « vide stratégique », à savoir « des sociétés sans têtes, dirigées par des coalitions d'intérêts sans vision, et ne connaissant plus que le régime de la réaction somatique ».[7]
Un sursaut à la fois politique et militaire des Européens est nécessaire face à une situation internationale de plus en plus dangereuse, car l'autonomie de décision et l'indépendance politique de l'Europe sont en jeu.

Patrice Buffotot
Observatoire européen de sécurité

---

[5] Renaud Girard, « Que l'Occident ne se trompe pas de guerre ! » in *Le Figaro* du 3 février 2015, p.15.
[6] Voir « La Déclaration de Rome sur la paix et la coopération » in *Revue de l'OTAN* (6) 1991, p.19-22 et « Le concept stratégique de l'Alliance », p.25-32 Consulter le site : http://mjp.univ-perp.fr/defense/otan1991.htm
[7] Philippe Baumard, *Le vide stratégique*, Préface d'Alain Bauer, Paris, CNRS éditions, 2012. p.79.

Le facteur ukrainien dans la doctrine militaire russe

Jean-Christophe Romer
Professeur à Sciences Po Strasbourg

Depuis la fin de l'automne 2013, la crise ukrainienne a mobilisé, tant à l'est qu'à l'ouest l'attention des décideurs politiques et économiques autant que les médias. Elle a notamment déterminé le comportement des principaux acteurs de la scène internationale et plus particulièrement la Russie, les Etats-Unis et l'Union européenne. Depuis le sommet du partenariat oriental qui s'est tenu en novembre 2013 à Vilnius, l'Ukraine a ainsi marqué de son empreinte tous les événements majeurs dans ce que l'on ne devrait plus pouvoir désigner sous le nom de « relations est-ouest ».

Dans le même temps, la marginalisation de la Russie sur la scène internationale - certes limitée au seul monde « occidental » - réduit la portée de toute proposition en provenance de Moscou en l'occurrence lorsque Vladimir Poutine propose une discussion sur la définition du nouvel ordre international et notamment la signature d'un traité de paix dont les Etats-Unis n'ont pas voulu lorsque s'est terminée la « guerre froide » en 1989[8].

La situation en Ukraine a aussi eu des conséquences à l'intérieur de la Russie. Certes, l'idée d'une nouvelle doctrine militaire, la précédente datant de 2010, était implicite depuis la réunion du Conseil de sécurité du 5 juillet 2013 consacrée à « l'organisation militaire à l'horizon 2020 ». Le président russe avait en cette occasion demandé un renouvellement de toute l'organisation militaire russe et exigé, notamment, de préciser les questions de

[8] Discours de Vladimir Poutine à la réunion du Club Valdaï, Sotchi, 24 octobre 2014. www.kremlin.ru/news/46860

planification militaire[9]. Il n'y parle pas directement de doctrine mais la question est sous-jacente puisque c'est à cette même réunion qu'il est fait allusion dans le décret d'application de la doctrine signé le 26 décembre 2014 par Vladimir Poutine[10]. De fait, c'est le 10 septembre 2014 que la question est explicitement et officiellement posée c'est-à-dire à un moment où la crise ukrainienne est largement engagée et que vient d'être signé à Minsk, sous l'égide de l'OSCE, le premier accord de cessez-le-feu. Cette nouvelle session du Conseil de sécurité est consacrée cette fois à « l'élaboration du programme d'armement pour les années 2016-2025 », Vladimir Poutine exige que ce nouveau programme s'inscrive dans le cadre des « documents de planification stratégique … y compris d'une doctrine militaire actualisée dont le projet devra être prêt pour décembre de cette année »[11]. On a vu des annonces plus solennelles ! Quant aux délais, compte tenu du nombre des administrations concernées, en Russie comme ailleurs, ils sont particulièrement brefs ! Il est vrai que lors d'une précédente réunion du Conseil, le 22 juillet 2014, le président russe avait indiqué toute une série d'éléments de ce que pourrait être une nouvelle doctrine en liaison cette fois explicitement avec la crise ukrainienne et sur le thème « la souveraineté et l'intégrité territoriale sont des valeurs fondamentales ».[12] (sic).

C'est dans ce contexte très particulier qu'il convient en effet d'analyser le contenu de la doctrine militaire présentée le 26 décembre 2014. Si elle n'en est pas la cause première, la crise en Ukraine a néanmoins justifié, aux yeux des dirigeants russes, la nécessité de procéder à une « nouvelle rédaction » de la doctrine de 2010 arguant d'un des thèmes les plus récurrents dans les textes doctrinaux produits par Moscou : « le rapprochement des infrastructures de l'Otan des frontières de la Russie ».

---

[9] Réunion du Conseil de sécurité du 5 juillet 2013 www.news/kremlin.ru/news/18529

[10] Le texte de la doctrine miliaire du 26 décembre 2014 est disponible sur le site du Kremlin : www.kremlin.ru/events/president/news/47334

[11] Discours de Vladimir Poutine à la réunion du Conseil de sécurité du 10 septembre 2014 www.news/kremlin.ru/news/46589

[12] www.news.kremlin.ru/transcripts/46305

La doctrine militaire de 2014

En premier lieu et sur le fond, on peut se demander pourquoi le Président russe a éprouvé le besoin de produire un texte d'un intérêt aussi pauvre et qui, surtout, n'apporte finalement pas grand-chose par rapport au texte de 2010 à propos duquel on pouvait, à l'époque également, se demander s'il ne constituait pas une « doctrine pour rien ».[13]

Car l'on retrouve dans ce nouveau texte toutes les constantes de la pensée militaire russe et les caractéristiques des doctrines russes depuis au moins 2000 : distinction entre risques (défis) et menaces et définition des termes ; capacité à répondre à n'importe quelle menace par des moyens tant offensifs que défensifs ; lutte contre le terrorisme ; fonction dissuasive de l'arme nucléaire qui ne saurait être employée que pour faire face à une « agression nucléaire et d'autres moyens de destruction massive mais aussi par des armes classiques susceptibles de mettre en danger l'existence même de l'Etat » (art. 27)[14]. En un mot, rien de nouveau contrairement à ce que certains analystes avaient laissé entendre dans les semaines qui ont précédé la publication du texte notamment sur la question de l'éventualité de frappes préemptives comme l'auraient demandé certains militaires russes[15]. Tout au moins dans le document public car, comme cela était le cas en 2010, l'on peut supposer qu'il existe un texte complémentaire et classifié qui pourrait inclure cette éventualité de frappe préemptive. Par ailleurs, certains généraux, tel le général Leonide Ivachov ancien chef de la coopération internationale au ministère de la défense, connu pour ses positions particulièrement radicales, a regretté que la nouvelle doctrine ait été par trop « pacifique car on n'y trouve pas de concept d'action offensive. Ceci ne correspond pas à la situation mondiale actuelle et ne nous garantit pas la sécurité… ».[16]

---

[13] J. C. Romer, « la doctrine militaire russe : une doctrine pour rien ? », *Défense nationale*, avril 2010, p. 55-59

[14] Le texte de la doctrine est disponible sur le site du Kremlin : www.kremlin.ru/acts/47334 Le texte, relativement bref, comprend 58 paragraphes soit cinq de plus que la précédente.

[15] www.rt.com/politics/213111 (rt.com est un journal électronique russe)

[16] *Mir Novosti* , 26 décembre 2014 (il s'agit d'un hebdomadaire populaire russe à tendance « caniveau » !)

Les risques et les menaces

Certains éléments nouveaux - mais pas révolutionnaires - apparaissent certes dans la doctrine, étroitement liés à l'actualité tant interne qu'internationale, montrant une fois encore une incapacité du décideur politique comme du planificateur militaire, en Russie comme partout ailleurs, à se projeter dans le temps et ce depuis la fin de l'ordre bipolaire. Cette tendance se vérifie, par exemple, lorsqu'il est question de la place plus importante à accorder aux moyens spatiaux et à la lutte anti-missile. Ceci tient certes à la crainte, tant réelle que feinte et qui est loin d'être neuve, des progrès de la Défense antimissile balistique (DAMB) occidentale. Mais cela peut tout autant être la conséquence directe de la création, en 2011, d'une force de défense aéro-spatiale (VKO) comme « arme » autonome mais non comme « armée » à part entière.

Plus original, il est question, pour la première fois dans un texte doctrinal - certes de manière très discrète - de dissuasion non nucléaire pour prévenir les conflits (art 32 b). Est-ce une réponse indirecte au projet lancé par les Etats-Unis en 2010 de *Prompt global strike* (PGS) dont l'objectif affiché est de porter un coup non nucléaire n'importe où dans le monde en moins d'une heure ? Compte tenu de l'inquiétude que ce projet avait, à l'époque, suscitée en Russie, on ne peut l'exclure. Mais on peut également considérer que les militaires russes ont voulu, comme leurs homologues des autres puissances nucléaires, se mettre au goût du jour et lancer une réflexion sur ce sujet d'importance même s'il est moins nouveau qu'il n'y paraît. Toutefois, si la question de la dissuasion classique a été mentionnée, elle n'a pas été développée dans le texte, pas plus qu'elle n'a fait l'objet de débats publics dans les mois qui ont précédé la publication de la doctrine.

L'élément sans doute le plus intéressant - même si l'on peut considérer qu'il n'a pas nécessairement sa place dans un tel document programmatique - est étroitement lié à l'actualité conflictuelle la plus immédiate non seulement aux frontières mêmes de la Russie (Ukraine) mais aussi dans les espaces plus lointains du Proche et du Moyen Orient sans oublier les menaces internes en Russie même. Toutes ces situations conflictuelles sont certes à mettre en relation avec la crainte déjà ancienne de voir l'Otan se rapprocher de plus en plus des frontières de la Fédération de Russie mais elles ressortissent aux risques et non aux menaces proprement dites. Parmi les risques nouveaux pour la sécurité nationale la

doctrine de 2014 considère ainsi « la déstabilisation de la situation dans différents Etats et régions et la rupture de la stabilité globale et régionale (art. 12 § b). L'allusion aux « révolutions de couleur » et au « printemps arabe » qui ont, l'un et l'autre, fortement inquiétés la Russie est évidente et cela est à rapprocher autant de l'Ukraine que de la Libye. Dans ce dernier cas, la Russie a considéré qu'elle avait été trompée par ses partenaires occidentaux après qu'elle s'était abstenue lors du vote au Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 1973 autorisant la protection des populations civiles et une zone d'exclusion aérienne mais pas le renversement du régime. Moscou en a très clairement tiré des conclusions dans l'affaire syrienne.

Dans le même ordre d'idée mais en liaison étroite avec les « révolutions de couleur » « l'instauration dans les pays voisins de régimes issus d'un renversement des organes légitimes du pouvoir dont la politique menace les intérêts de la Fédération de Russie » (art 12, §n) est considéré comme un risque militaire externe. L'allusion au départ « précipité » de Viktor Janukovitch en février 2014 est là encore très claire et sert à prévenir d'autres cas similaires qui pourraient concerner cette fois la Russie. Car cette crainte se retrouve également, parmi les « risques internes » parmi lesquels se trouve en première place « la déstabilisation des situations politiques et sociales et la désorganisation des organes d'Etat », avant même le terrorisme, la désinformation notamment à destination de la jeunesse et les extrémismes ethniques et religieux (art 13).

Quant aux menaces militaires proprement dites, elles sont peu nombreuses mais tout autant liées à la situation présente et notamment la première d'entre elles : la « détérioration de la situation militaro-politique (relations interétatiques) et la création de conditions d'emploi de la force armée » (art 14 § a). Plus ambiguë est la menace que représente la « création et l'entrainement de forces armées illégales et leur activité sur le territoire de la Fédération de Russie ou de ses alliés » (art 14§ v). Car après tout cette menace ne peut-elle s'appliquer tout autant aux forces séparatistes pro-russes dans le sud est de l'Ukraine ? Or l'Ukraine est, jusqu'à nouvel ordre, toujours membre de la CEI donc d'une certaine manière alliée de la Russie. Mais indirectement, cette menace peu tout autant concerner la Russie dès lors que le pouvoir russe actuel a largement favorisé la formation de groupuscules violents qui semblent, pour le moment, être cautionnés par le

pouvoir au plus haut niveau. Sans même parler de la garde prétorienne du « président tchétchène Ramzan Kadyrov.

Un affrontement des représentations

Au-delà de ces risques et menaces marqués par la crise ukrainienne, la doctrine renvoie également à une réflexion plus en profondeur sur les relations internationales en général et à leur transformation ou à leur régulation telles que Vladimir Poutine l'avait suggéré dans son discours au Club Valdai, le 24 octobre 2014[17]. Dans la partie de la doctrine consacrée à « la dissuasion et la prévention des conflits » le texte en appelle au renforcement du système de sécurité collective dans le cadre de l'Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC), de la Communauté des Etats indépendants (CEI), de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation de Coopération de Shanghaï (OCS) et, un peu plus loin propose « un dialogue **égalitaire** (souligné par nous) dans le domaine de la sécurité européenne avec l'UE et avec l'Otan » ainsi que la formation d'un « nouveau modèle de sécurité pour la région Asie-Pacifique » (art. 21 § z)[18]. Or, cette question de « l'égalité » est une des grandes revendications de la Russie dès le début de la décennie 1990 et constitue, depuis 2014, l'un des principaux chevaux de bataille de la diplomatie russe[19]. Ce n'est pas un hasard si la réunion du Club Valdai, déjà mentionnée, était justement consacrée à « l'ordre mondial : nouvelles règles ou jeu sans règles ». En d'autres termes doit-on arriver à l'anarchie totale où chacun pourra agir à sa guise et dans ce cas personne ne pourra critiquer qui que ce soit de violer un ordre international qui n'existe pas ; ou bien convient-il d'établir de nouvelles règles qui devront prendre en considération les intérêts de nouveaux centres de puissances ? En l'occurrence, il s'agit de procéder à ce qui aurait dû être fait après 1989, c'est-à-dire après la fin de la « guerre froide » qui, à partir de la présidence Clinton, a été considérée unilatéralement comme étant gagnée par Washington. Or, Vladimir Poutine constate avec regret, dans son discours, que des négociations de paix ont toujours fait suite à un conflit ; or, de telles négociations n'ont pas eu lieu à l'époque, d'où les difficultés

[17] www.kremlin.ru/news/46860

[18] Le « z » est la huitième lettre de l'alphabet russe

[19] Voir notamment D. TRENIN, « L'occident doit-il craindre la nouvelle doctrine militaire russe ? » Note (en russe) du Centre Carnegie de Moscou, 29 décembre 2014 (le titre de la traduction en anglais de cet article est très différent : « 2014 : Russia's new military doctrine tells it all »)

d'aujourd'hui[20]. Ceci est d'autant plus nécessaire selon le président russe, et la doctrine y fait explicitement référence, que sur la scène internationale, on assiste à une « rivalité des valeurs, des orientations et des modèles de développement » (art. 9).

En fait ce que réclament les Russes à travers différents textes officiels et déclarations au plus haut niveau est bien de faire cesser ce qui a été ressenti comme des années d'humiliation et d'oubli de la Russie comme acteur sur la scène internationale. Car, sans ignorer le comportement pour le moins « peu civilisé » de la Russie et le mise en œuvre de ce qui apparaît comme un tournant néo-conservateur intégriste de Vladimir Poutine, les responsabilités des Etats-Unis et de l'UE ne doivent pas pour autant être occultées parmi les causes de la crise ukrainienne. Certes des contentieux existaient depuis 1991 entre Moscou et Kiev mais ils n'étaient en aucun cas susceptibles de déboucher sur un conflit armé. L'élément déclencheur immédiat de la crise est bien le sommet de Vilnius en novembre 2013 et la perspective de signature d'un accord d'association entre l'UE et l'Ukraine. Or à l'occasion de la préparation de ce sommet, l'UE a totalement ignoré la Russie qui de son côté préparait son propre projet d'union économique eurasiatique auquel elle espérait bien rallier l'Ukraine. Cette absence de dialogue avec la Russie a été perçue comme venant s'ajouter à l'exclusion dont elle se sentait victime de la part du monde « euro-atlantique ». La crise ukrainienne a d'ailleurs suscité un débat aux Etats-Unis dont la revue *Foreign Affairs* s'est fait l'écho en publiant un article de John Mearsheimer au titre sans ambigüité : « Why the Ukraine crisis is the West's fault »[21] et qui n'a pas manqué de susciter des réactions dont la revue a fait état dans les deux numéros qui ont suivi.

On peut également s'interroger sur les raisons qui ont poussé Vladimir Poutine à demander « l'actualisation » de la doctrine de 2010. L'impact de la crise ukrainienne - même si elle est implicitement présente dans le texte - est finalement relativement faible. Mais il est vrai que ce n'est pas le rôle d'une doctrine de se préoccuper des crises en cours. En matière d'impact sur la politique de défense de la Russie, le changement n'est donc pas particulièrement significatif.

*

[20] Discours au club Valdaï op cit

[21] *Foreign Affairs*, septembre-octobre 2014, p. 77-89

Alors pourquoi une nouvelle doctrine ? On peut considérer - et c'est ce que pensent certains spécialistes russes - qu'il ne s'agit là que d'un document promulgué par le Président de la Fédération destiné à rassurer certains apparatchiks en demande de document programmatique comme cela était déjà le cas pour les précédentes doctrines. On peut également penser que la doctrine précédente datant de 2010, c'est-à-dire promulguée par Dmitri Medvedev, Vladimir Poutine souhaitait marquer de son empreinte les concepts de défense même s'ils n'apportent rien de très nouveau.

On peut enfin envisager que, précédée de quelques rares rumeurs liées à la situation en Ukraine et qui concernaient la possibilité de voir promulgué un texte résolument offensif et notamment la possibilité de porter des frappes préemptives, le nouveau texte est finalement plus « modéré » qu'annoncé. Il permettrait ainsi de laisser une porte ouverte pour une possible négociation en ces temps troublés.

*

* *

La vente des navires *Mistral* à la Russie : Un pari stratégique raté ?

Patrice Buffotot
Directeur de l'Observatoire Européen de Sécurité

La décision du président de la République François Hollande de suspendre la livraison du premier navire, un Bâtiment de Projection et de Commandement (BPC), le *Vladivostok*, à la Russie est révélatrice, au delà du feuilleton médiatique, de ce que l'on pourrait appeler les « errements » de la politique étrangère de la France à l'égard de la Russie depuis la fin de la guerre froide.

Le contrat d'achat de deux navires BPC *Mistral*

Les négociations du contrat vont durer pendant près de trois ans, de 2008 à 2011 avec l'intervention des plus hautes autorités françaises, à savoir celles du président de la République, Nicolas Sarkozy, du Premier ministre François Fillon et des ministres de la défense successifs, Hervé Morin puis Alain Juppé afin de pouvoir débloquer les négociations et aboutir à la signature du contrat.

Les négociations du contrat

L'affaire de la vente des BPC, appelés *Mistral,* débute le 28 octobre 2008, lorsque le chef d'état-major de la marine russe, l'amiral Vladimir Vissotski, déclare devant le stand de la DCNS[22] au salon du Bourget en montrant la maquette du *Mistral* : « Ce bateau m'intéresse ! » Nous sommes quelques mois après la guerre de Géorgie (août 2008) et il semblerait que les leçons des opérations auraient incité l'amiral à doter la flotte russe d'un tel navire. En

[22] DCNS : Direction des constructions navales Services. Société privée avec des capitaux d'Etat fondée en 2007 par la fusion de la DCN (direction des constructions navales) et de la société Armaris, branche navale de Thalès. La DCN a été créée en 1991 à partir de la DCAN (Direction des constructions et armes navales).

effet, dans le conflit avec la Géorgie, le commandement russe avait prévu un débarquement des forces russes sur les côtes géorgiennes mais face aux difficultés techniques rencontrées, le débarquement prend cinq jours et les troupes arrivent trop tard, « après la bataille ». L'amiral Vissotski pense qu'un navire de projection comme le *Mistral* lui aurait facilité la tâche. En outre, cela révèle les difficultés rencontrées par les constructions navales russes pour construire des navires modernes. [23]

Un débat s'ouvre alors au sein des instances gouvernementales françaises et de l'administration sur l'opportunité de vendre de tels navires à la Russie Un conseil restreint de la défense est réuni spécialement fin septembre 2009 et donne lieu à un débat où des divergences apparaissent entre les différents acteurs. Le Premier ministre François Fillon et le ministre de la défense Hervé Morin sont favorables tous deux à cette vente, pour des raisons économiques car ce contrat assurera du travail aux Chantiers navals de Saint-Nazaire. Ils minimisent l'importance stratégique accordée à ces navires qui, expliquent-t-ils, ne bouleverseront pas la donne stratégique dans la région. L'amiral Edouard Guillaud, Chef d'Etat-major particulier du Président et le Vice-amiral Païtard, directeur du cabinet militaire du ministre de la défense, y sont au contraire hostiles. Pour eux, l'évolution de la Russie dans les années à venir n'est pas certaine, et cette vente serait un message négatif adressé aux anciens pays du bloc de l'Est, notamment les pays baltes et la Pologne qui craignent une résurgence de la menace russe. C'est le Président qui tranche en faveur de la vente des *Mistral* mais il y apporte une restriction : que ce soit sans les systèmes électroniques sensibles qui équipent le navire.
Certains experts civils comme François Heisbourg ou Bruno Tertrais de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) sont eux aussi défavorables à cette vente qui donnerait aux Russes un instrument de projection planétaire.[24]
Le 26 novembre 2009, la visite du navire français *Mistral* à Saint Petersbourg est un signal adressé à Moscou.

[23] Voir à ce sujet l'analyse d'un expert russe, ancien officier et journaliste à l'Etoile rouge, Alexandre Golts (entretien par Isabelle Facon), « L'industrie russe de défense, le tournant » in revue *Géoéconomie*, 1/2013, p.127-132.
[24] Voir de Jean Guisnel, « Mistral, un roman franco-russe » in *Le Point* N°2197, 23 octobre 2014, p.58-59 et l'entretien de Jean Guisnel avec Bruno Tertrais « Le contrat des Mistral est une bourde majeure. Il faut retarder la livraison », blog *Défense ouverte, Le Point.fr,* le 3 novembre 2014.

L'ouverture de l'année *France-Russie* en 2010 à Paris est l'occasion pour Nicolas Sarkozy d'annoncer l'ouverture de négociations concernant une possible vente de navires BPC *Mistral,* sans leurs équipements électroniques précise-t-il, à l'issue des entretiens le 2 mars 2010 avec le président Dimitri Medvedev.[25] Les négociations sont alors menées par le ministre de la défense de l'époque, Hervé Morin mais elles buttent aussitôt sur le refus français d'installer les équipements électroniques. En juillet 2010, le Chef d'état-major russe, le général Makarov déclare vouloir un navire entièrement équipé. Il est proposé par la société russe OSK (Compagnie unifiée de construction navale) un projet concurrent, à savoir la possibilité de construire deux navires coréens de type *Dokdo* (modèle concurrent du *Mistral)* dans les chantiers navals de Bolchoï Kamen près de Vladivostok.[26] Pour débloquer les négociations le président de la République envoie son nouveau Chef d'Etat-major particulier, le général Puga pour reprendre la discussion le 27 août avec Igor Setchine, vice-premier ministre et proche de Poutine. Les Russes font monter alors les enchères. Outre les équipements électroniques, ils exigent de fabriquer la proue du navire à Saint-Petersbourg. La France accepte finalement les conditions russes.

Les négociations sont suffisamment avancées pour que le 5 octobre 2010, la Russie lance un appel d'offre pour la livraison à la marine russe de deux navires BPC. Deux sociétés sont retenues : le consortium formé par les sociétés DCNS et STX basée à Oslo[27] qui possède les chantiers navals de Saint-Nazaire en coopération avec les chantiers navals russes appartenant à la société d'Etat OSK présidé par le Vice-président Igor Setchine qui vient de racheter les chantiers navals *Baltiks Zavod* de Saint-Petresbourg appartenant à la holding OPK (United Industrial Corporation) du banquier Sergueï Pougatchev, proche de Poutine qui soutenait le projet à l'origine. Sa situation financière périlleuse l'a obligé de vendre sa filière navale OPK au groupe d'Etat OSK.

Une autorisation de la CIEEMG (Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre)[28] est nécessaire pour l'exportation. Pour accélérer sa décision, il est mis

[25] Voir de Jean-Christophe Romer, « France-Russie, réflexions sur une année croisée » in *Eurasie. Au cœur de la sécurité mondiale*, Gaïdz Minassian (dir.), Préface de Bertrand Badie, Paris, Autrement, (coll.Frontières), avril 2011, pp. 65-66.

[26] Voir de Jean-Christophe Romer, « France-Russie, réflexions sur une année croisée », op cit, p.65.

[27] STX France à Saint Nazaire est l'ancienne entreprise Alstom Marine qui devient en 2006 la filiale de STX offshore & Shipbuilding coréenne.

[28] Cette commission est présidée par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

en place un comité « ad hoc » chargé de préparer le dossier. La Commission se réunit le 13 décembre 2010 et donne son accord. Le 24 décembre le président russe Medvedev annonce alors au Président français son accord pour l'achat de deux navires *Mistral* à la France avec en option deux autres navires qui seront construits en Russie.

Un protocole d'accord pour le contrat d'achat de *Mistral* est alors signé à Saint-Nazaire le 25 janvier 2011 par le vice-premier ministre de la Russie, Igor Setchine et le nouveau ministre de la défense français, Alain Juppé, en présence du président Nicolas Sarkozy.

C'est alors que l'équipe de négociation russe a été renouvelée puisque l'amiral Nikolaï Borissov, chef adjoint des forces navales russe, responsable des constructions navales est limogé le 18 avril et le premier ministre de la défense, le général Vladimir Popovkine est muté le 29 avril à la tête de Roskomos, l'agence spatiale russe. Une nouvelle équipe se met en place début mai pour conclure le contrat. Un accord est trouvé le 26-27 mai 2011 en marge du sommet du G8 à Deauville où il est décidé que deux navires seront construits en France puis les deux autres navires en option, en Russie. Le Président Sarkozy déclare le 27 mai: « Nous nous sommes accordés sur tous les points : les transferts de technologies, le prix et les lieux où seront construits les navires ».

Le contrat définitif est alors signé par les responsables du groupe industriel français DCNS et STX et le groupe russe Rosoboronexport (OSK), agence russe d'exportation d'armement dirigée par Anatoli Issaïkine en présence du président russe Dimitri Medvedev le 11 juin 2011 à Saint-Petersbourg lors du Forum économique. Il est annoncé solennellement le 21 juin 2011 par le président Nicolas Sarkozy en présence de Pierre Lellouche, ministre du Commerce extérieur et du Premier ministre russe, Vladimir Poutine en visite officielle à Paris. [29]

Le contrat de vente

Le *Mistral* est un navire d'assaut porte-hélicoptères de 199 mètres doté d'un équipage de 180 marins. Il peut accueillir un état-major de 150 hommes, 450 combattants, (nombre pouvant être porté jusqu'à 700 militaires), 110 engins blindés ou 13 chars lourds, 4 embarcations de transports, et 16 hélicoptères lourds (Tigre, Puma,

[29] Sur les protagonistes russes et français de cette négociation : Anatoli Serdioukov, (ministre de la défense de 2007 à 2012), Sergueï Pougatchev (Chantiers navals OSK), Bruno Lussato (musicologue), Claude Guéant (secrétaire général de la présidence) et Alexandre Djouhri, voir l'article de Jean Guisnel, « Mistral, un roman franco-russe », *Le Point*, N°2197, op cit, p. 62.

NH-90). Il possède aussi un hôpital avec 2 blocs opératoires et 69 lits. Il peut en outre évacuer jusqu'à 1.400 personnes à son bord.
Son système d'autodéfense est réduit puisqu'il se compose de deux lance-missiles antiaériens de courte portée *Simbad*, de deux canons de 20 mm et de 4 mitrailleuses de 12,7 mm. C'est pour cette raison qu'il doit être accompagné par des frégates antiaériennes et anti sous-marines pour le protéger. L'intérêt de ce navire polyvalent que l'on adapte selon les missions, est de pouvoir projeter des forces armées (hommes, véhicules blindés, hélicoptères) sur les côtes, d'évacuer des troupes ou des populations menacées, d'accueillir un état-major pour mener des opérations et servir d'hôpital. On le qualifie souvent « de couteau suisse » de la marine française qui en possède trois à savoir le *Mistral*, le *Dixmude* et le *Tonnerre*.

Le contrat comporte la construction de deux navires de classe *Mistral* à Saint Nazaire dont on ignore avec précision le coût. En effet la DCNS n'a donné aucun chiffre, le ministre du Commerce extérieur Pierre Lellouche a parlé de 1,12 milliard d'euros tandis que le directeur de Rosoboronexport, Anatoli Issaï, annonçait un contrat à 1,2 milliard de dollars, ce qui étant donné les taux de change, n'est pas la même somme.

Les deux BPC seront construits selon les critères du navire le plus récent à savoir le *Dixmude* et surtout seront adaptés aux normes russes ce qui implique une coque renforcée pour naviguer dans les eaux arctiques, et des équipements adaptés aux hélicoptères russes *Ka-52* ce qui entraine des modifications pour le pont d'envol, les ascenseurs et le hangar aux hélicoptères.[30]
La question du transfert de la technologie de pointe, notamment pour les équipements électroniques a fait l'objet d'âpres discussions. Les Russes ont obtenu l'installation des systèmes de communication et de conduite des BPC, notamment le Système d'exploitation navale d'informations tactiques (SENIT-9) pour une somme de 220 millions d'euros. Certains équipements électroniques sont cependant protégés par la norme Itar (International Traffic in Arms Regulation) qui donne aux Etats-Unis un droit de veto sur les exportations de certaines technologies militaires de pointe. C'est le cas notamment des dispositifs de calcul de conduites des opérations aériennes présents sur le Mistral.[31]

---

[30] Sur les caractéristiques et capacités du *Mistral* voir notamment l'article de Alain Barluet, « Le couteau suisse de la Marine » in *Le Figaro* du13 novembre 2014, p 14.
[31] Voir de Jean Guisnel, « Mistral, un roman franco-russe », *Le Point* , op cit, p.62

Le premier navire, le *Vladivostok* devait être livré en octobre 2014 et le second, le *Sébastopol* en 2015.

Les hésitations du nouveau président Hollande

Le président François Hollande hérite du dossier à son arrivée à l'Elysée en mai 2012 alors que la construction du premier navire est déjà bien avancée. Sa tactique consiste à gagner du temps en espérant que la situation en Ukraine se stabilise pour respecter le contrat.

Le 30 juin 2014, ce sont 400 marins russes, soit les effectifs de deux équipages, qui arrivent à Saint Nazaire à bord du navire école *Smolny*. Ils sont formés par les sociétés STX et DCNS afin d'apprendre le fonctionnement du navire.

La date de livraison du *Vladisvostok* est alors fixée au 31 octobre 2014 mais la situation en Ukraine oblige le Président, début septembre, à repousser la date à la mi-novembre. En effet, le 3 septembre, à la veille du sommet de l'OTAN de Newport, le président français François Hollande, pour éviter de nouvelles pressions de ses alliés, déclare que « les conditions ne sont pas à ce jour réunies » pour livrer à la date prévue le *Vladivistock* tout en précisant le lendemain que le contrat n'était « ni suspendu, ni rompu ». Un cessez-le-feu est conclu le 5 septembre à Minsk en Biélorussie (Accords dits de *Minsk 1*). Or ce cessez-le-feu qui devait apaiser la situation n'est pas respecté. C'est pourquoi, le Président Hollande se voit dans l'obligation de préciser le 16 octobre, que la livraison des navires *Mistral* était conditionnée par le respect intégral du cessez-le-feu en Ukraine. Les autorités françaises attendent que la situation redevienne normale pour prendre une décision définitive.

Mais plus le temps passe, plus la France subit des pressions de la part des alliés occidentaux qui lui demandent de renoncer à la vente de ces deux navires. Le secrétaire d'Etat à la défense, Robert Gates avait déjà rencontré le ministre Hervé Morin dès février 2010 pour lui dire que « la vente enverrait un mauvais message à la Russie et à nos alliés d'Europe centrale ». Dans la presse, des experts américains se font un malin plaisir de rappeler que c'est un missile français *Exocet* air-mer lancé par un avion argentin qui avait coulé pendant la guerre des Malouines en 1982 la frégate britannique *Sheffield,* et un missile sol-air *Crotale* vendu à Kadhafi qui avait abattu un avion américain *F-111* lors d'un raid en 1986 ! [32]

[32] Amiral James Stavidris, Leo Michel « How To Salvage France's Mistral Shipwreck » » in *Foreign Policiy,* october 21, 2014.

Le 29 octobre 2014, le vice-premier ministre russe Dmitry Rogozine rend public la copie d'une lettre adressée le 8 octobre par Pierre Legros, Vice-président de la DCNS, invitant le patron de la société russe Rosoboronexport à une cérémonie de livraison du *Vladivostock* le 14 novembre à Saint-Nazaire ainsi qu'à la mise à l'eau du second navire commandé, le *Sébastopol*.
Cette lettre d'invitation de la DCNS serait en réalité une « boulette administrative d'une grande société, réalisée par automatisme ».[33] Le ministre de l'économie, Michel Sapin, se doit d'insister le 30 octobre 2014 pour affirmer que les « conditions ne sont pas réunies » pour laisser partir le *Vladivostock*.
La date butoir fixée dans un premier temps au 14 novembre est prolongée de deux semaines d'un commun accord avec la Russie.
C'est le 25 novembre que le Président annonce dans un communiqué officiel de l'Elysée suspendre la livraison des deux navires « jusqu'à nouvel ordre ».[34] La raison invoquée est la dégradation de la situation en Ukraine. Le jour même, le ministre de la Défense J-Y Le Drian se rend à Varsovie pour rencontrer son homologue polonais Tomasz Siemoniak afin de l'informer de la décision du Président. Il en profite pour annoncer la participation d'unités blindées françaises à l'occasion de manœuvres militaires en Pologne. Ce pays envisage en effet de moderniser son armée pour un montant de 10 milliards d'euros, il est donc important de la ménager. La société Eurosam (MBDA et Thalès) négocie la vente de missiles antiaériens et antimissiles, la DCNS, trois sous-marins *Scorpène* et 70 hélicoptères de transport, et Airbus le *Caracal*. Le montant de ces contrats pourrait s'élever à plusieurs milliards d'euros[35]
Ce même 25 novembre, un mystérieux vol a lieu à Saint-Nazaire. En effet, on s'aperçoit que les disques durs des ordinateurs, du matériel de transmission et des équipements de haute technologie installés par la société *Thalès* ont été dérobés sur le *Vladivostock*. Une enquête a été ouverte par le parquet de Rennes.

---

[33] Isabelle Lasserre, « Vents contraires autour du Mistral », *Le Figaro* du 31 octobre 2014

[34] « Le Président de la République considère que la situation actuelle dans l'est de l'Ukraine ne permet toujours pas la livraison du premier BPC. Il a donc estimé qu'il convenait de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à l'examen de la demande d'autorisation nécessaire à l'exportation du premier BPC à la Fédération de Russie », déclaration du Président le 25 novembre 2014.

[35] Jean Guisnel, « Mistral un roman franco-russe », op cit, p. 62.

Les discussions ne sont pas pour autant rompues avec la Russie. Ainsi Vladimir Djabarov, président du comité des affaires étrangères du Conseil de la Fédération de Russie (Sénat) explique dans un entretien au quotidien *Le Figaro* qu'il « espère bien que la France remplira ses obligations. Dans le cas contraire, sa réputation de partenaire fiable pourra en souffrir et d'autres clients potentiels se poseront des questions » et d'ajouter « Bien qu'une pression s'exerce sur la France, je ne doute pas que celle-ci respectera ses engagements ».[36] Cette réponse représente le ton généralement modéré des responsables russes sur cette question. Les autorités russes « ménagent » le président Hollande et ne cherchent pas à le mettre en difficulté. Il semblerait que les deux partenaires jouent le temps.

Le gouvernement russe confie le dossier au cabinet Egorov Puginsky Afanasiev & Partners afin d'engager une procédure d'arbitrage international le moment venu. La date butoir est en effet le 16 mai 2015, date à laquelle le contrat peut être résilié. Si c'est le cas, la Russie pourra alors saisir la Cour arbitrale en Suisse et demander le remboursement des sommes déjà versées (890 millions d'euros), exiger les pénalités de retard (5% du contrat) soit 55 millions d'euros et le cas échéant des dommages et intérêts qui peuvent aller de 500 millions à 5 milliards d'euros, l'ensemble étant pris en charge par l'Etat français. De plus il faut aussi prévoir les frais de gardiennage et de maintenance du *Vladivostok* qui s'élèvent à 5 millions par mois, soit 60 millions par an à la charge de la DCNS ! La même question va se poser pour le second navire actuellement en cours de construction.[37]

Que faire de ces deux navires ?

La question de l'avenir de ces deux navires se pose au cas où la France refuserait de livrer ces deux navires à la Russie. La Marine nationale possède déjà trois navires de ce type et ne voit pas l'utilité d'en acheter deux autres. Il reste donc comme solution de trouver d'autres clients. Lors de son voyage au Canada du 2 au 4 novembre 2014, François Hollande est accompagné d'une délégation de la DCNS pour essayer de convaincre le gouvernement canadien de l'intérêt de ces deux navires, adaptés à la navigation dans les

[36] Propos recueillis par Pierre Avril, « La réputation de partenaire sûr de la France peut en souffrir », in *Le Figaro* du 26 novembre 2014, p.6.

[37] Blog de Jean-Dominique Merchet *Secret-Défense,* « Exclusif : la non-livraison du Mistral coûtera 5 millions par mois à la France », le 12 février 2015.

glaces.[38] Mais si cette version « brise glace » est un bon argument pour le Canada, elle est un handicap quand on propose ce navire au Brésil ou à l'Inde. La solution consistant à les faire acheter par l'OTAN n'est pas non plus envisageable. Certains analystes pencheraient pour une solution européenne. Ils rêvent de voir l'Union européenne se porter acquéreur de ces deux navires qui pourraient ainsi constituer un noyau d'une force européenne. Mais cette solution soulève des questions très difficiles à résoudre et n'est guère réaliste. Le gouvernement français se trouve donc dans une impasse. S'il livre le navire à la Russie, il mécontente ses alliés membres de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique et risque de voir des ventes d'armes importantes lui échapper, notamment avec la Pologne. S'il bloque la livraison des navires, il perd sa crédibilité comme exportateur de matériel de guerre et la France n'apparaît plus alors comme un partenaire fiable, car ne respectant pas sa signature.

L'épisode des navires *Mistral* se clot provisoirement lors du départ des 400 marins russes de Saint-Nazaire le jeudi 18 décembre à bord du navire *Smolny*. Pour le moment, la France et la Russie ne sont pas entrées dans la phase contentieuse. Le contrat avait prévu la possibilité de prolonger pour une durée de 3 mois la livraison des navires. Il faut attendre le 16 mai 2015, date possible de la résiliation du contrat pour connaître le dénouement de cette affaire.
Depuis, la situation en Ukraine a évolué. De nouvelles négociations entre l'Ukraine, la Russie, l'Allemagne et la France se sont déroulées une nouvelle fois à Minsk pour aboutir le jeudi 12 février 2015, après 16 heures de négociations, à un nouvel accord (Accords *Minsk 2*) qui comprend un cessez-le-feu général et la création d'une zone démilitarisée Ce cessez-le-feu n'a pas été observé dans les jours qui ont suivi l'accord ce qui a suscité une vive inquiétude. Il faudra attendre la chute de la ville de Debaltseve encerclée depuis le 25 janvier et qui tombe finalement le 18 février 2015 pour constater alors que le cessez-le-feu est progressivement respecté sur l'ensemble du front, donnant l'espoir de la reprise d'un dialogue entre les belligérants.
Il est évident qu'une véritable amélioration de la situation en Ukraine donnerait un argument de poids aux autorités politiques françaises pour pouvoir enfin livrer ces deux navires dont elle ne sait plus que faire. D'autant plus que 64% des Français sont favorables à la livraison des deux navires *Mistral*. Un sondage

[38] Isabelle Lasserre, « Et si le Vladivostok intéressait la marine canadienne ? » In *Le Figaro* du 15-16 novembre 2014.

commandé par le quotidien *La Tribune* et réalisé par l'Ifop auprès d'un échantillon de 1.001 personnes montre que 64% d'entre elles sont favorables à la livraison de ces navires dont 66% à gauche et 71% à droite. Elles estiment que cette mesure de rétorsion à l'égard de la Russie, n'est pas efficace pour régler le conflit entre l'Ukraine et le Russie. 77% des sondés pensent que les conséquences seront désastreuses pour les chantiers navals (DCNS et STX-France). Pour 69% des sondés, le refus d'honorer ce contrat, ne fera que favoriser nos concurrents dans le domaine de l'armement. « Enfin, 56% des sondés estiment que ce refus va dégrader la réputation de la France à l'international »[39]. L'opinion publique serait plus ferme et plus résistante aux amicales pressions des alliés dans cette affaire que les autorités politiques françaises.

Les errements de la politique étrangère française.

La vente des *Mistral* : un pari stratégique de Sarkozy ?

Il semblerait que le président Sarkozy avait ébauché un projet stratégique avec la Russie. C'est au cours de la 45e conférence sur la sécurité de Munich le 7 février 2009 qu'il annonce la réintégration de la France au sein de l'organisation militaire de l'OTAN afin de renforcer l'Europe de la défense. Selon lui, cette réintégration n'empêchera pas la France de mener une politique « indépendante » et permettra d'infléchir la politique de l'Alliance, notamment en direction de la Russie. « Je ne crois pas que la Russie d'aujourd'hui soit une menace militaire pour l'Union européenne et l'OTAN » et d'ajouter à l'occasion de la crise du gaz : « il faut appeler les uns et les autres à beaucoup de calme ».[40] La « normalisation » avec l'OTAN est effective lors du sommet de Strasbourg-Kehl, (60e anniversaire du Traité de Washington), les 3-4 avril 2009.

L'année suivante lors de la traditionnelle Conférence annuelle des ambassadeurs, le Président précise un peu plus son projet géostratégique avec la Russie dans son discours du 25 août 2010 : « Avec la Russie, nos intérêts communs doivent permettre de développer, si Moscou le souhaite, un partenariat sans précédent pour la sécurité de tout l'espace euro-atlantique. Je ne me lasserai pas de rappeler que la guerre froide, c'est fini. La France fera dès le mois prochain des propositions précises concernant les rapports de la Russie avec l'Union européenne et avec l'OTAN, ou dans le

[39] Michel Cabriol : « Mistral : 64% des Français favorables à une livraison à la Russie » in *La Tribune* du 20 janvier 2015.

[40] Voir « OTAN : Sarkozy prépare le plein retour de la France », *Le Figaro* du 9 février 2009. Pour le discours du Président du 7 février 2009 voir le site de la présidence de la République française.

cadre de l'OSCE qui tiendra son sommet début décembre à Astan ».[41]

Le Président Sarkozy se trouve sur la même ligne que son Premier ministre François Fillon et ses deux collaborateurs russophones, Jean de Boishue et Igor Mitranof. Pierre Lellouche, ministre du commerce extérieur explique que « Tous voulaient retrouver l'esprit de l'alliance franco-russe de 1892. D'autant qu'il fallait rattraper un grand retard sur le marché russe, où les Allemands et les Italiens étaient loin devant nous »[42].

A ce dessein géostratégique esquissé par le Président Sarkozy, s'ajoute l'espoir d'un développement de liens commerciaux. Mais le projet est interrompu avec l'élection de François Hollande qui hérite du contrat de vente. Une nouvelle politique va se mettre alors en place qui ne va pas forcement suivre le projet initial.

Une décision au nom de la « morale politique » ?

Il existe une situation complexe en Ukraine à laquelle s'ajoutent les « pressions insistantes » de nos alliés, notamment celles des Américains, des Polonais et des Baltes. En France, les tenants d'une politique étrangère basée sur la morale et la défense des droits de l'homme se déclarent hostiles à la livraison de ces deux navires. Les « néo-conservateurs » de gauche comme de droite sont persuadés que nous entrons dans une nouvelle guerre froide avec la Russie, et refusent de renforcer l'arsenal militaire de la Russie.

La France a décidé d'appliquer les mesures d'embargo décrétées contre la Russie, en y incluant ces deux navires. Mais certains alliés adoptent le deux poids, deux mesures dans le cadre des sanctions contre la Russie. Tout en donnant des leçons de morale à la France, ils en profitent pour prendre sa place et présenter des offres à la Russie. Ainsi les Allemands obtiennent que les produits pétroliers et gaziers soient exclus des sanctions et les Britanniques, les services financiers. Dans le domaine industriel, le constructeur Agusta Westland filiale de Finmeccanica (Anglo-italien) annonce le 31 décembre 2014, la vente à la société pétrolière russe Rosneff de 160 hélicoptères *AW189* malgré les sanctions contre Moscou.[43]

Comme l'explique très bien Michel Cabriol, « la France n'a finalement que de faux amis ». En effet, « Tous, au nom de la morale, demandent à la France de renoncer à la livraison de ces

[41] Discours du président de la République, Nicolas Sarkozy à la XVIIIème conférence des Ambassadeurs, le mercredi 25 août 2010, Site de la présidence de la république, page 6.

[42] Vincent Jauvert, « Mistral : enquête sur un contrat qui dérange », in *Le Nouvel Observateur*, du 10 août 2014.

[43] Michel Cabriol, ibidem

deux navires de guerre. Pour de bonnes raisons, mais surtout pour des mauvaises raisons (business)… ». L'objectif de ces très chers alliés est en réalité de « décrédibiliser les Français très actifs sur les marchés export en général, et, en particulier, sur les ventes d'armement où la parole donnée est sacralisée ».[44]

Caroline Galactéros tire comme conclusion de cette affaire que « Paris a inventé un nouveau coup stratégique : le coup *perdant-perdant*. Désormais, nos alliés sont convaincus de notre pusillanimité, nos adversaires de notre insignifiance stratégique, nos putatifs clients en matière d'armements de notre faiblesse commerciale et Moscou de notre incapacité à constituer un canal de médiation utile ».[45]

Il est évident que si la France ne respecte pas son contrat, cette attitude peut avoir des conséquences sur de futurs contrats. Au cas où la France vendrait des avions *Rafale* à l'Inde, on peut légitimement se poser la question de savoir si la France arrêterait les livraisons des appareils au cas où l'Inde entrait en guerre contre le Pakistan ou la Chine ? Le délégué général pour l'Armement, Laurent Collet-Billon a expliqué aux députés de la commission de la défense nationale et des forces armées : « Il faut agir avec doigté pour que cette affaire ne porte pas tort à nos intérêts à l'exportation: on ne doit pas pouvoir nous reprocher un manque de fiabilité ».[46] En effet, les négociateurs russes et britanniques ne se privent pas d'expliquer à leurs interlocuteurs indiens que les Français ne sont pas fiables. L'argument n'a visiblement pas porté puisque l'Inde a annoncé le 10 avril dernier son intention d'acheter immédiatement 36 avions *Rafale* sur étagère.

Pourquoi la Russie a-t-elle acheté ces navires *Mistral* ?

Le contrat n'a jamais fait l'unanimité en Russie. Une partie du complexe militaro-industriel russe a toujours refusé, pour des raisons de principe, d'acheter des armements à un pays membre de l'OTAN.

Le contrat a été conclu par l'équipe du président Medvedev, de son ministre de la défense Serdioukov et du chef d'état-major le général Nicolaï Makarov. Igor Setchine, vice-président, représentant du complexe militaro-industriel russe est conscient de la nécessité d'un transfert de technologie et donc d'un partenariat industriel avec les

[44] Michel Cabriol, « Mistral perdant ? » *La Tribune.fr*, 8 décembre 2014

[45] Caroline Galactéros : « Occident - Russie : un tango stratégique à hauts risques (2) » in *Le Point.fr* du 13 décembre 2014.

[46] Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, Mardi 14 octobre 2014, audition de M.Laurent Collet-Billon, Compte-rendu N°11.

Occidentaux pour rattraper le retard technologique qui a commencé à partir des années 90. Les quatre navires *Mistral* auraient contribué à une modernisation « rapide » de la flotte russe. La France apporte des technologies et des méthodes pour la modernisation des armements. Déjà des concurrents se précipitent pour prendre la place des Français. Jean Guisnel nous explique que « pendant que les Français s'occupent du *Vladisvostock* et du *Sébastopol* leurs concurrents européens effectuaient leurs approches sur les troisième et quatrième navires.[47]
Ces navires *Mistral* apporteraient indiscutablement un avantage « tactique » à la Russie mais ces navires ne sont qu'une goutte d'eau par rapport au vaste arsenal militaire russe qui actuellement est en cours de modernisation. Le Président W.Poutine explique dans sa conférence de presse à la télévision le jeudi 16 avril 2015 concernant le refus de vente des *Mistral:* « Cela n'a aucune importance pour nous en matière de capacité de défense » et d'ajouter que ces commandes ont été passées « avant tout pour soutenir nos partenaires, donner du travail aux chantiers navals » et il demande seulement à la France le remboursement des sommes dépensées. Il n'exigera aucun dédommagement.[48]

La vente des Mistral : Un pari stratégique raté ?

Cette vente des navires *Mistral* a été menée par deux présidents de la République successifs ce qui a provoqué une absence de continuité dans cette affaire. Nicolas Sarkozy avait esquissé un projet à la fois géostratégique et économique. François Hollande a voulu ménager l'ensemble des protagonistes, à la fois les alliés hostiles à cette livraison mais aussi les Russes en espérant que la situation en Ukraine se normalise et que le contrat puisse être respecté. Cet exemple de vente d'armes est révélateur de l'absence d'un projet géostratégique de la France qui s'inscrirait dans le long terme et serait partagé par l'ensemble des politiques français. En l'occurrence il s'agit bien d'un pari stratégique raté.

*

[47] *Défense ouverte*, Blog jean Guisnel, « Mistral : 'A Moscou, la France est placée dans le camp des pays qui ne respectent pas leurs engagements' ». Entretien avec Olivier Brisou, industriel français de la défense installée en Russie. *Le Point.fr* du 6 novembre 2014.

[48] Marie Benatar, « Poutine voit son pays sortir de la crise avant deux ans », in *Le Figaro* du 17 avril 2015, p.6

DOCUMENT :

Appel : « Une autre guerre en Europe ? Pas en notre nom ! » [49]

Personne ne veut la guerre. Mais l'Amérique du Nord, l'Union européenne et la Russie se dirigent tout droit vers une guerre si l'on ne met pas fin à la spirale mortelle des menaces et contre-menaces.

Tous les Européens, y compris la Russie, partagent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité. Seuls ceux qui ne perdent pas de vue cet objectif, peuvent éviter de nous engager sur la mauvaise voie.

Le conflit en Ukraine montre que la soif de pouvoir et de domination sont des problèmes toujours bien réels. En 1990, à la fin de la Guerre froide, nous avions tous espéré le contraire. Mais le succès de la politique de détente et les révolutions pacifiques nous ont rendus imprudents et nous ont endormis. À l'est comme à l'ouest. Aussi bien les Américains que les Européens et les Russes, ont oublié le principe fondamental de bannir définitivement la guerre des rapports internationaux. Sinon, on ne s'explique pas l'élargissement occidental vers l'Est, menaçant pour la Russie, en l'absence totale d'une collaboration contextuelle plus approfondie avec Moscou ; ou encore l'annexion de la Crimée par Poutine, contraire au droit international .

Dans un moment de grand danger pour le continent comme celui que nous sommes en train de vivre, l'Allemagne a une responsabilité particulière dans le maintien de la paix.

Sans la volonté de réconciliation du peuple de Russie, sans la clairvoyance d'un Mikhaïl Gorbatchev, sans le soutien de nos alliés occidentaux et l'action prudente du gouvernement fédéral d'alors, nous n'aurions jamais pu surmonter la fracture de l'Europe. Le fait de rendre possible la réunification pacifique de l'Allemagne fut un acte majeur et d'une grande sagesse de la part des puissances sorties

[49] Publié dans ***ZEITmagazin*** : Start Politik Ukraine-Krise: "*Wieder Krieg in Europa? Nicht in unserem Namen!*" par Roman Herzog, Antje Vollmer, Wim Wenders, Gerhard Schröder und viele weitere fordern in einem Appell zum Dialog mit Russland auf. Il est aussi appelé « l'Appel des 64 ». Voir *ZEIT ONLINE,* dokumentiert den Aufruf. Le 5 décembre 2014 à 15:01.

vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. De la fin de cette fracture devait naitre un ordre européen durable fait de paix et de sécurité, allant de Vancouver à Vladivostok, comme cela fut établi en novembre 1990 par tous les chefs de gouvernement des 35 États membres de l'OSCE signataires de la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe. »

Sur la base des principes convenus ensemble et des premières mesures concrètes mises en œuvre, il fallait construire une « maison européenne commune », dans laquelle chaque État membre pourrait jouir du même niveau de sécurité. Cet objectif fondamental de la politique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui n'a pas été atteint. Les Européens ont encore des raisons d'avoir peur.

Nous, signataires de ce texte, appelons le gouvernement fédéral à agir de façon responsable pour la paix en Europe. Nous avons besoin d'une nouvelle politique de détente en Europe. Celle-ci ne peut exister que sur la base d'une sécurité égale pour tous, et entre partenaires aux droits égaux et au respect réciproque. Le gouvernement allemand serait dans son rôle si compte tenu de la situation de blocage, il lançait un appel au calme et au dialogue avec la Russie. Le besoin de sécurité des Russes est aussi vaste et légitime que celui des Allemands, des Polonais, des Ukrainiens ou des habitants des Pays baltes.

Nous ne pouvons pas chasser la Russie de l'Europe. Ce serait contraire à l'Histoire, irrationnel et dangereux pour la Paix. Jusqu'au congrès de Vienne de 1814, la Russie était reconnue comme une des puissances dirigeante de l'action politique en Europe. Tous ceux qui ont essayé de changer cet état de fait par la violence ont failli et ont généré un immense bain de sang, comme ce fut le cas avec la tentative meurtrière et mégalomane de l'Allemagne d'Hitler qui s'aventura hors de ses frontières pour tenter de soumettre également la Russie à son propre régime.

Nous exhortons tous les députés du Bundestag allemand, en tant que représentants du peuple, à être à la hauteur de la gravité de la situation, et à se faire les gardiens des engagements de Paix du gouvernement fédéral. Ceux qui ne font que construire l'image d'un ennemi, et manipuler les faits en lui attribuant unilatéralement les fautes, exacerbent les tensions à un moment où au contraire devraient prévaloir les signes de détente. Incorporer, intégrer, ne pas exclure, devraient être le leitmotiv des politiques allemands.

Nous en appelons aux médias, afin qu'ils se conforment de façon plus convaincante à leurs obligations de rapporter les faits sans a priori. Les éditorialistes et les commentateurs diabolisent des nations entières, sans donner suffisamment de crédit à leurs récits. N'importe quel journaliste expert en politique étrangère comprendra facilement la crainte des Russes, depuis que fin 2008, les membres de l'OTAN invitent la Géorgie et l'Ukraine à entrer dans l'Alliance atlantique. Il ne s'agit pas de Poutine. Les chefs vont et viennent. Il s'agit de l'Europe. Il s'agit d'ôter aux gens la peur de la guerre. Dans ce contexte, un compte-rendu responsable des faits, basé sur des recherches solides, ne peut qu'être bénéfique.

Le 3 octobre 1990, le jour de l'Unité allemande, le président Richard von Weizsäcker a dit : « La guerre froide est surmontée. Liberté et démocratie ont été rapidement appliquées à tous les États… Désormais ceux-ci peuvent intensifier leurs rapports et les consolider au niveau institutionnel, au point que pour la première fois, pourra se former un ordre commun de vie et de paix. […] C'est ainsi que commence pour les peuples d'Europe un nouveau chapitre de leur histoire. Son but est une union paneuropéenne. C'est un objectif formidable. Nous pouvons l'atteindre, mais nous pouvons aussi le rater. L'alternative qui se présente à nous est claire: unir l'Europe, ou bien retomber dans des conflits nationalistes dans la lignée d'autres exemples historiques douloureux ».

Jusqu'au conflit ukrainien, nous avions cru, en Europe, que nous étions sur la bonne voie. Aujourd'hui, le discours de Richard von Weizsäcker, prononcé voilà un quart de siècle, n'a jamais été plus actuel.

*

Les 64 signataires de l'Appel :

(Nota : Les Politiques sont indiqués en gras)

1-Mario Adorf, acteur
2-**Robert Antretter**, ancien parlementaire au Bundestag
3-Prof. Dr Wilfried Bergmann, Vice-président de l'Alma Mater Europaea
4-Luitpold Prinz von Bayern, Königliche Holding und Lizenz KG, manufacture de porcelaine de Nymphenburg
5-Achim von Borries, metteur en scène et scénariste
6-Klaus Maria Brandauer, acteur, metteur en scène
7-Dr Eckhard Cordes, président de la commission pour les relations économiques avec l'Europe de l'Est
8-Prof. Dr Herta Däubler-Gmelin, ancien ministre de la Justice
9-**Eberhard Diepgen**, ancien maire de Berlin
10-**Dr Klaus von Dohnanyi**, maire de la Cité libre de Hambourg
11-Alexander van Dülmen, Conseiller d'administration de la A-Company Filmed Entertainment AG
12-Stefan Dürr, Managing Partner et administrateur délégué de la Ekosem-Agrar GmbH
13-Dr Erhard Eppler, ancien ministre fédéral pour le développement et la coopération
14-Prof. Dr Heino Falcke, Recteur
15-Prof. Hans-Joachim Frey, président du Conseil d'Administration de la Semper Opernball de Dresde
16-Père Anselm Grün, moine
17-Sibylle Havemann (Berlin)
18-Dr Roman Herzog, ancien Président fédéral
19-Christoph Hein, scénariste
20-Dr H. C. Burkhard Hirsch, ancien Vice président du Bundestag
21-Volker Hörner, Recteur
22-Josef Jacobi, agriculteur biologique
23-Dr Sigmund Jähn, ancien astronaute
24-Uli Jörges, journaliste
25-Prof. Dr H. C. Dr Margot Käßmann, ancienne présidente du Conseil Protestant allemand et évêque
26-Dr Andrea von Knoop (Moscou)
27-Prof. Dr Gabriele Krone-Schmalz, ancien correspondant de la chaine tv ARD à Moscou
28-Friedrich Küppersbusch, Journaliste
29-Vera von Lehndorff Gräfin, artiste
30-Irina Liebmann, scénariste

31-Dr H. C. Lothar de Maizière, ancien premier ministre de la RDT, ancien ministre de la RFT
32-Stephan Märki, directeur du Théâtre de Bern
33-Prof. Dr Klaus Mangold, président de Mangold Consulting GmbH
34-Reinhard e Hella Mey, auteur chanteur
35-Ruth Misselwitz, pasteur protestant de Pankow
36-Klaus Prömpers, journaliste
37-Prof. Dr Konrad Raiser, ancien secrétaire général du Conseil œcuménique mondial des Églises
38-Jim Rakete, photographe
39-Gerhard Rein, journaliste
40-Michael Röskau, ancien haut fonctionnaire ministériel
41-Eugen Ruge, scénariste
42-Dr. H. C. Otto Schily, ancien ministre fédéral de l'Intérieur
43-Dr H. C. Friedrich Schorlemmer, spécialiste en théologie, militant des droits civils
44-Georg Schramm, comique
45-Gerhard Schröder, **ancien Chancelier fédéral**
46-Philipp von Schulthess, acteur
47-Ingo Schulze, scénariste
48-Hanna Schygulla, actrice, chanteuse
49-Dr Dieter Spöri, ancien ministre des Affaires économiques
50-Prof. Dr. Fulbert Steffensky, théologien catholique
51-Dr Wolf-D. Stelzner, Managing Partner : WDS-Institut fur Analysen in Kulturen mbH
52-**Dr Manfred Stolpe**, ancien ministre fédéral, ancien gouverneur du Brandebourg
53-Dr Ernst-Jörg von Studnitz, ancien ambassadeur
54-Prof. Dr Walther Stützle, ancien secrétaire d'État à la Défense
55-Prof. Dr Christian R. Supthut, ancien Conseiller juridique
56-Prof. Dr H. C. Horst Teltschik, ancien conseiller auprès du Bureau fédéral pour la sécurité et la politique étrangère
57-Andres Veiel, metteur en scène
58-Dr. Hans-Jochen Vogel, ancien ministre fédéral de la Justice
59-Dr Antje Vollmer, ancien Vice-président du Bundestag
60-Bärbel Wartenberg-Potter, évêque émérite de Lubecca
61-Dr Ernst Ulrich von Weizsäcker, scientifique
62-Wim Wenders, metteur en scène
63-Hans-Eckardt Wenzel, Auteur chanteur
64- Gerhard Wolf, écrivain, éditeur

*

Mourir pour Donetz ?
Les réactions en Allemagne à « l'Appel pour la paix » des 64.

Françoise Manfrass-Sirjacques
Observatoire Européen de Sécurité

L' « Appel pour la Paix »

Plus de 60 personnalités issues du monde politique, des entreprises et du spectacle lancent un appel en faveur de la paix en Europe, et disent leurs craintes de voir le conflit ukrainien dégénérer en une confrontation entre la Russie et l'Occident, plus spécialement l'OTAN, à la suite de gesticulations militaires non contrôlées et finalement incontrôlables, dans un scénario d'escalade dont même les pires crises de l'époque du conflit Est-Ouest, comme la crise de Cuba ou la crise de Berlin, ne seraient qu'un pâle reflet. Si le texte de cet appel ne le mentionne pas, il est en tous cas évident qu'un conflit majeur entre deux puissances nucléaires, les Etats-Unis et la Russie, prendrait non seulement, par le jeu des alliances la dimension d'une troisième guerre mondiale, mais ne se limiterait pas à un simple échange conventionnel. La logique de l'ère nucléaire est que le premier des deux qui penserait être le perdant passerait ipso facto au niveau nucléaire. Et revient ici une logique que l'on croyait dépassée, à savoir que dans un conflit nucléaire, les armes de « seconde frappe » (*Second strike*) étant de longue date programmées, celui qui escalade le premier mourra en second. Hiroshima et Nagasaki apparaitraient comme de presque anodins premiers pas d'un scénario infernal. De l'Europe il ne resterait rien ; elle serait rasée, irradiée, invivable même pour ceux qui auraient pu survivre. On voudrait penser que cent ans après la première catastrophe européenne, la grande Guerre, ce scénario d'une marche aveugle des « somnambules », selon l'expression de l'historien australien Ch. Clark pour caractériser les décideurs politiques de l'époque, vers le précipice n'est qu'un cauchemar et

que l'on va se réveiller avec la conviction que tout le monde en a tiré les conséquences, que l'Histoire ne va pas à nouveau balbutier et que le monde est devenu plus raisonnable. Hélas, l'Histoire et ses leçons semblent rester confinées dans les bibliothèques qui n'intéressent guère que les historiens.

C'est donc en ayant cette vision d'apocalypse devant les yeux que des personnalités politiques de premier rang, ayant eu de grandes responsabilités, ont signé cet appel en faveur d'une nouvelle politique de détente exprimant aussi leur inquiétude vis à vis de la politique gouvernementale allemande à l'égard de la grande puissance de l'Est. L'on y trouve les noms de Horst Teltschik, conseiller de H. Kohl et artisan de la réunification, qui a longtemps organisé les conférences internationales annuelles sur la sécurité de Munich; le juriste Roman Herzog qui fut président de la République de 1994 à 1999; Eberhard Diepgen, l'ancien maire de Berlin (CDU) du temps de la guerre froide; l'ancien chancelier Gerhard Schröder; le dernier chef de gouvernement de la RDA, Lothar de Maizière; l'ancien président de la SPD Hans-Jochen Vogel et beaucoup d'autres personnalités, anciens ministres, anciens ambassadeurs, anciens secrétaires d'Etats, le physicien Ernst-Ulrich von Weizsäcker; des gens du spectacle comme l'acteur très connu Mario Adorf ou Klaus Maria Brandauer et de nombreux industriels effarés par la tournure que prend la politique de sanctions vis à vis de la Russie. Toutes ces personnalités sont bien trop connues et compétentes pour que l'on puisse les qualifier d' « idiots utiles » de Vladimir Poutine et ce qu'ils nous disent est à la fois choquant et inquiétant, c'est que la guerre peut revenir en Europe si la politique devient inconsciente et irresponsable.

L'un des auteurs de l'Appel, Walther Stützle, ancien secrétaire d'Etat à la défense (SPD) et professeur de science politique à l'université de Potsdam, a précisé sa pensée dans une interview.[50] W. Stützle estime absolument nécessaire une nouvelle politique de détente entre la Russie, l'OTAN et l'UE afin de normaliser les relations. L'idée de mettre la Russie à genoux par des sanctions est insensée et totalement a-historique, dit-il. Cela ne sert qu'à amplifier les problèmes économiques de la Russie et cela rend Poutine plus populaire que jamais. L'Alliance atlantique a besoin de la Russie comme partenaire sur toutes les questions concernant

[50] Aufruf zu neuer Entspannungspolitik « Es geht nicht um Putin, es geht um Russland », Interview, Beitrag vom .06.12.2014, voir : http://www.deutschlandradiokultur.de)

la paix et la sécurité en Europe, affirme-t-il, tout comme le besoin de sécurité de la Russie est aussi légitime que celui de ses voisins occidentaux. En retour la Russie doit renoncer à l'emploi de la force et reconnaître l'intangibilité des frontières. Stützle craint pourtant que ni l'Alliance atlantique ni l'UE soient prêtes à accepter la participation de la Russie aux débats sur la sécurité internationale. Si cela devait être le cas, dit-il, il en résulterait une politique totalement hors de la réalité qui ne nous mènerait que de conflits en conflits.

Les réactions à l' « Appel pour la paix »

Le plus choquant et le plus inquiétant sont les réactions à cet Appel. D'abord les deux chaînes de télévision, ARD et ZDF et leurs journaux télévisés « Tagesschau », « Tagesthemen », ZDF « Heute », n'en disent mot. C'est l'omerta alors que les journaux télévisés sont saturés de thèmes secondaires et superflus, tendant plus à la désinformation qu'à l'information, tous célébrant la pensée unique. A tel point que le ministre des Affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier avait déjà en octobre dernier constaté « une curieuse homogénéité dans les rédactions des médias allemands, quand ceux-ci doivent évaluer et interpréter des informations... la pression exercée par la conformité dans les têtes des journalistes » lui semblant assez forte.[51]

C'est bien en effet, une impression de pensée unique, qui se dégage de la plupart des commentaires télévisés mais aussi de la presse écrite au sujet de la crise ukrainienne. Et l'on a souvent le curieux sentiment que tous ces commentaires sur la politique gouvernementale ou de l'UE ou de l'OTAN sur ce sujet semblent comme rédigés par un invisible mais omniprésent ministère de la propagande, rappelant une époque dépassée. Ce qui d'ailleurs commence à provoquer des réactions de refus vis à vis de ce qu'un nombre croissant de lecteurs de journaux ou de téléspectateurs n'hésitent plus à qualifier de « Lügenpresse » (presse mensongère), reprenant aussi une expression de l'époque où il y avait effectivement un très officiel Ministère de la propagande. Toute allusion ou toute terminologie évoquant l'époque national-socialiste

[51] Et le ministre de poursuivre : « Pourtant la diversité est l'une des clefs permettant aux médias de se faire entendre. Les lecteurs ne doivent pas avoir le sentiment de n'avoir affaire qu'à une pensée unique ». Lui, en tout cas, ne voulait pas avoir l'impression que « tous écrivent la même chose, ce qui rend méfiant ». Voir : Gedanken zu « Staatsfunk: ARD und ZDF verschweigen Friedensappel hochkarätiger Politiker, Künstler und Intellektueller », in: *https://propagandaschau.wordpress.com/2014/12/06)*

provoquant en Allemagne un tollé généralisé et un fleuve d'invectives, la crispation tend à atteindre un tel paroxysme que des grands journaux comme la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, qui pas plus que les chaînes de télévision, n'a jugé opportun de faire ne serait-ce que mention de cet Appel pour la paix, ne laissent plus s'exprimer, dans sa version "online", aucun commentaire de lecteurs à ses articles sur la crise ukrainienne.

Le quotidien *Die Welt* (proche de la CDU) véhicule, pour sa part, une attaque en règle contre l'Appel rédigé par l'historien Karl Schlögel, spécialiste de l'Europe de l'Est, sous le titre: « L'appel concernant la Russie est un document honteux ». L'auteur estime d'abord que l'Appel n'est qu'un ramassis de platitudes, puis il dénonce l'agression de la Russie vis à vis de l'Ukraine, et d'ajouter que les Allemands n'ont pas à dicter à l'Etat ukrainien ce qu'il doit faire et quand à la Russie, elle n'a pas non plus à s'en mêler. L'on pourrait ici immédiatement répliquer en demandant pourquoi l'OTAN s'est mêlée du Kosovo qui n'était pas non plus un Etat mais partie intégrante de la Serbie. Sachant très bien que toute allusion au 3e Reich entraîne immédiatement des sentiments de culpabilité, le journal et son auteur jouent adroitement de cette corde en insinuant que les signataires de l'Appel veulent comme les Allemands de l'époque hitlérienne imposer leur notion de sécurité à toute l'Europe centrale et se réserver un rôle à leur convenance. L'article considère comme « indécents » les conseils sur la « maison commune » formulés par les auteurs de l'Appel. Et ce qui met naturellement le journal en rage est la critique faite aux médias, éditorialistes et commentateurs qui « ne donnent pas suffisamment de crédit à leurs récits », ce qui ne fait d'ailleurs que corroborer les propos antécédents du Ministre des Affaires étrangères.[52]
L'auteur se croit aussi obligé de prendre la défense de la Chancelière, estimant que l'appel aux députés et au gouvernement à mettre tout en œuvre pour sauvegarder la paix, est presque une insulte aux efforts déployés par Angela Merkel. Il est intéressant de noter que cette rage bouillonnante ne vise même pas ce qu'il serait convenu d'appeler, dans un débat, l'adversaire politique. Non, elle prend pour ligne de mire des personnalités issues du même bord politique que *Die Welt*, comme par exemple l'ancien conseiller d'Helmut Kohl, H. Teltschik ou l'ancien maire de Berlin, E. Diepgen, tous deux proches de la CDU.

[52] Voir : « Dieser Russland-Aufruf ist ein peinliches Dokument », in : *Die Welt,* du 8.12.2014 ainsi que du 25.03.2015, http://www.welt.de/debatte, kommentare, article 135119551)

Die Welt prête aussi ses colonnes à Hans-Henning Schröder, professeur à l'Institut pour l'Europe de l'Est de l'université de Berlin, qui, dans un commentaire intitulé « Contre la diffamation de la politique extérieure allemande »[53] n'hésite pas à affirmer qu'il faille un « mélange de méchanceté et de bêtise » pour suggérer, comme le fait l'Appel, que le gouvernement allemand ne fait pas tout en son pouvoir pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe. Comme il est toutefois difficile, même pour un professeur de l'université de Berlin, d'attester à des signataires comme l'ancien président de la République Roman Herzog ou l'ancien Chancelier G.Schröder ou encore l'ancien Secrétaire d'Etat, W. Stützle et aux autres personnalités qui ont signé l'Appel, une dose de « méchanceté » et surtout de « bêtise », l'auteur s'en tire en écrivant que les signataires n'avaient probablement pas lu le texte qu'ils avaient signé. Même si l'auteur admet qu'il existe en Allemagne un consensus sur l'idée que la crise ukrainienne exige une solution politique, il reproche à certains observateurs et entre autres aux signataires de l'Appel de se méprendre sur la politique russe et de prendre leurs vœux pour la réalité. Il concède qu'une solution politique passe toujours par un compromis mais exige une analyse claire de la situation et estime qu'il ne peut y avoir de compromis que si la Russie se comporte en partenaire constructif et responsable. L'on peut, dit-il, débattre des concessions que peuvent faire l'UE et la Russie, mais cette discussion doit se faire dans le cadre de la politique de la Chancelière et du ministre des Affaires étrangères.

Même le *Spiegel,* publication de référence s'il en est, qui ne manque jamais une occasion de monter au créneau dans les débats politiques et a, entre autres, à son actif d'avoir « déboulonné » F-J Strauß (CSU) quand celui-ci était ministre de la défense et d'avoir ainsi ruiné les ambitions politiques[54] de celui-ci comme candidat à

---

[53] Hans-Henning Schröder, Wider die Verleumdung der deutschen Außenpolitik", in: *Die Welt,* 22.12.2014, http:// www.bpb.de/internationales/europa/russland/198312),

[54] Les relations entre F.J.Strauß (CSU) et le *Spiegel* ont été longues et mouvementées. Quand, en 1962, alors que F.J.Strauß était ministre de la Défense (sous Adenauer) le S*piegel* publia un long article sur la Bundeswehr, probablement inspiré par des fuites du ministère de la Défense, et intitulé « Bedingt abwehrbereit » (Apte sous réserves à se défendre) R.Augstein, directeur du *Spiegel* fût arrêté et emprisonné pour haute trahison. Le *Spiegel* lança alors une campagne pour la défense de la liberté de la presse. Strauß dût démissionner. En 1980, lorsque F.J. Strauß, Ministre-président de Bavière, se présenta comme candidat de la CDU/CSU à la chancellerie, le *Spiegel* prit la

la chancellerie, n'a dit mot de l' « Appel pour la paix » qu'il a tout simplement passé sous silence.

Le quotidien *Süddeutsche Zeitung* (SZ), qui est à peu près l'équivalent de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) mais avec une orientation politique vers le centre gauche, représente dans ce concert de critiques plus ou moins virulentes de l'Appel à la paix, une exception notoire. Dans un article au titre déjà très suggestif puisqu'il reprend un titre très suggestif « Brennende Sorge » (Souci brûlant) qui fait référence à l'encyclique du Pape Pie XI *Mit Brennender Sorge* (Avec une brûlante inquiétude) en 1937,[55] le rédacteur en chef, H. Prantl, estime que cet Appel a une toute autre portée que les innombrables appels sur tout et rien foisonnants dans les médias, ne serait-ce déjà que par la "liste respectable" des personnalités qui l'ont signé : celles-ci condamnent certes l'annexion de la Crimée par la Russie mais insistent sur l'urgence de renouer avec la politique de détente avec la même Russie et ce sans préjugés. Cet Appel, écrit le journal, rejoint aussi les préoccupations de l'ancien chancelier, H. Kohl, qui dans son ouvrage récent sur l'Europe fait part de sa crainte de voir l'Occident autant que la Russie et l'Ukraine mettre en jeu tout ce qui avait été acquis dans le passé. Kohl, dit l'auteur de l'article, est épouvanté par la manière dont la Russie a été exclue de la rencontre des plus grandes nations industrielles (G7) Ce n'était pas de la diplomatie, écrit Kohl, mais des « chichis ». Prantl souligne aussi que Poutine n'est pas le seul à employer un vocabulaire volontairement dédaigneux pour l'adversaire. Le président Obama en fait autant quand il interpelle la Russie comme « puissance régionale », sans laquelle d'ailleurs les conflits de ce monde ne peuvent être réglés, ou quand il reproche presque quotidiennement à Poutine une Rhétorique « anti-occidentale » alors que la « rhétorique est-ouest joue depuis des mois au ping-pong ». L'auteur s'indigne aussi que des personnalités comme R. Herzog (ancien président fédéral) ou H.J.Vogel (ancien chef de la SPD) puissent être appelés « Rußland-Versteher » (des esprits complaisants à l'égard de la Russie), expression utilisée dans les médias pour discréditer ceux qui mettent en garde contre une nouvelle guerre en Europe, alors que le fait de vouloir « comprendre » est la condition de toute négociation. L'auteur estime qu' Angela Merkel devrait accepter la critique venant de certains de ses prédécesseurs à la

tête d'un mouvement anti-Strauß qui enleva définitivement à celui-ci tout espoir d'accéder à la chancellerie, et mit un terme à sa carrière politique.

[55] « Brennende Sorge », in *Süddeutsche Zeitung*, du 7.12.2014, Voir : http://www.suedeutsche.de/politik/)

chancellerie qui considèrent, eux, sa politique vis à vis de la Russie, comme trop « hard line ». L'auteur enfin voit dans ces réactions négatives à l' « Appel pour la paix » un problème de générations, les signataires de l'Appel étant, dans leur majorité, des gens qui ont connu la guerre froide et ont, en partie, œuvré pour dépasser le conflit est-ouest et la coupure en deux de l'Europe, tandis que ceux qui critiquent l'Appel appartiennent à une nouvelle génération qui n'a pas connu la guerre froide et est simplement déçue par la Russie de Poutine. Mais justement dans ce cas, estime l'auteur, les conseils des anciens se révèlent utiles et de grande importance. La Russie est partie intégrante de l'Europe et il serait bon, dit-il, que l'on s'en souvienne dans nos rapports avec elle.

C'est une autre exception dans les médias qu'incarne Theo Sommer, rédacteur en chef jusqu'en 2000 puis chef de la publication de l'hebdomadaire *Die Zeit* (avec l'ancien chancelier H.Schmidt). Dans un article intitulé "*Ne pas laisser couper le fil avec Moscou*",[56] l'auteur insiste d'abord sur la compétence des signataires et ajoute que leurs soucis sont partagés aussi bien par les anciens chanceliers H. Schmidt et H.Kohl que par Hans-Dietrich Genscher, le ministre des Affaires étrangères au temps de la réunification en même temps que par les Américains Henry Kissinger et même Zbigniew Brzezinski, le conseiller pour les affaires de sécurité du Président Carter, qui avait pourtant la réputation d'être un « hard liner » à l'égard de l'ex-URSS. Sommer estime aussi que l'annexion de la Crimée était en effet contraire au droit international mais que l'Occident a aussi commis de graves erreurs : l'extension de l'OTAN jusqu'aux frontières de la Russie, l'intégration prévue de l'Ukraine et de la Géorgie dans l'OTAN, et finalement celle de mettre l'Ukraine devant l'alternative de se prononcer pour la Russie ou pour l'Occident et inclure en même temps dans le contrat d'association des conditions de sécurité telles que Poutine pouvait considérer le rapprochement de Kiev avec l'UE comme un élargissement de l'OTAN dissimulé sous des aspects économiques. Tout aussi problématique était l'intention de Kiev - depuis annulée - de vouloir supprimer le russe comme langue officielle.

L'auteur rappelle que les 64 signataires se sont référés au discours du Président de la République fédérale, R. v. Weizsäcker, le jour de la réunification. Celui-ci avait en effet déclaré que l'objectif était la réunification de toute l'Europe, tout en ne cachant pas que si ce

[56] « Den Draht nach Moskau nicht abreißen lassen » in *Zeit online*, le 9.12.2014, http://www.zeit.de/politik/ausland/2014-12)

but pouvait être atteint, il pouvait aussi échouer. Et c'est justement la crainte des signataires de l'Appel que l'on aille vers un échec. Il ne s'agit pas de Poutine, écrit l'auteur, mais de l'Europe et des gens qui ont peur d'une nouvelle guerre. Les sanctions à l'égard de la Russie sont-elles, comme le dit Angela Merkel, inévitables ? Elles n'ont jusqu'à présent pas eu beaucoup d'effets. Elle n'en auraient, estime Sommer, que si la Russie était exclue du système financier international "Swift", mais alors ce serait la guerre économique totale. Voulons-nous, demande l'auteur, la ruine économique de la Russie ?

La Russie, poursuit-il, ne renoncera pas à l'annexion de la Crimée, mais est-ce une raison suffisante pour couper tout lien avec elle ? L'on a besoin de la coopération avec la Russie pour de nombreux problèmes : Iran, Syrie, Irak, le retrait d'Afghanistan, la maîtrise des armements, la Corée du Nord, les arsenaux atomiques, la coopération dans l'espace. Veut-on faire tomber Poutine ? Et qui dit que son successeur serait plus accommodant. Veut-on pousser la Russie dans les bras de la Chine ? Il faut par des négociations, poursuit Sommer, arriver à un statut de l'Ukraine acceptable à la fois pour Kiev et pour Moscou (intégrité de l'Ukraine et autonomie pour l'Ukraine de l'est). L'on pourrait reprendre l'idée d'une structure de sécurité pan-européenne, rendant ainsi obsolète la question de l'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN. Les signataires de l'Appel ont raison, conclut-il : nous avons besoin d'une nouvelle politique de détente pour l'Europe. Ceci est l'opinion personnelle de Theo Sommer et non pas celle de *Die Zeit*.

Le Contre Appel « *Friedenssicherung statt Expansions belohnung* ».[57]

L'hebdomadaire *Die Zeit* s'est par ailleurs aussi fait le porte-parole d'un « Contre Appel » qui, comme on va le voir, se veut la réplique ultime à l'Appel des 60. Il est d'ailleurs intéressant de noter que si ce sont surtout les quotidiens de tendance de droite comme *Die Welt* ou la *FAZ* qui se sont le plus crispés sur l'Appel pour la paix, y voyant parfois une critique voilée de la politique d'Angela Merkel, ce sont, au niveau politique, les Verts (Die Grünen) qui se sont révélés les plus agressifs.

[57] « Sécurisation de la paix au lieu de récompense pour l'expansion », publié par *Zeit online*, le 11 décembre 2014.

Le parti Les Verts, fondé il y a une trentaine d'année par Petra Kelly, avait notamment pour objectifs la défense de l'environnement mais aussi la sauvegarde de la paix en Europe. Il a fortement influencé le Mouvement pour la paix à l'époque (1982/83) où, dans le sillage des débats sur les missiles SS-20 soviétiques et l'installation des fusées américaines *Pershing* en Allemagne de l'Ouest, les Allemands (de l'Ouest comme de l'Est d'ailleurs) craignaient à juste titre d'être en cas de conflit entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN, au centre du champ de bataille. Néanmoins c'est bien la Présidente de la fraction des Verts au Parlement européen, Rebecca Harms, qui a qualifié l'Appel pour la paix de « proposition politico-intellectuelle impudente ».[58] Même si l'on sait que les Verts ont, depuis leur fondation, effectué plusieurs profondes mues, le fait qu'ils soient depuis un certain temps très proches de l'Eglise luthérienne (la présidente de la fraction "Vert" au Bundestag, K. Göring-Eckardt est aussi ancienne présidente du Synode de l'Eglise protestante) ne facilite pas la compréhension de cette prise de position ; en effet, l'Appel a entre autres été signé par Antje Vollmer (Vert), ancienne Vice-présidente du Bundestag, Margot Käßmann, (ex-présidente du Conseil Protestant allemand et évêque), Friedrich Schorlemmer, théologien protestant connu de l'ancienne RDA, ainsi que Bärbel Wartenberg-Potter, évêque émérite.

Comment est-il possible que ses collègues du Parti Vert suivent si complaisamment une logique de guerre, s'interroge A. Vollmer sur la radio « Deutschlandradio Kultur ».[59] W.Effenberg, l'auteur de l'article relatant l'interview d'A. Vollmer, répond qu'il y a longtemps que les Verts sont devenus des « va-t-en-guerre » et que cela remonte plus précisément à 1999 lors de la guerre en Yougoslavie, guerre elle-même en violation du droit international ; en effet, alors que les Serbes étaient prêts à signer l'accord de Rambouillet, le ministre (Vert) des Affaires étrangères d'alors, Joschka Fischer avait, en accord avec la Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, assorti le document d'une annexe stipulant que la Serbie devait devenir un quasi protectorat de l'OTAN et qu'en cas de refus, ce serait le bombardement. Il ne faut donc pas s'étonner, poursuit l'auteur, si l'Appel pour la paix suscite un rejet massif non seulement de K. Göring-Eckardt (qui plaide pour un changement de régime en Russie) mais aussi de nombreux membres de la direction des Verts, dont C. Özdemir, membre de

[58] Voir: https://propagandaschau.wordpress.com/2014/12/05,

[59] Voir : W. Effenberger, « Irritierender Friedensappel : Teltschik und Vollmer - Bock oder Gärtner ? », http://info.kopp-verlag.de/hintergruende)

nombreux Think Tanks transatlantiques.

C'est dans la même optique que le quotidien berlinois *TAZ*, publication officieuse des Verts, mais qui n'est pas un journal de référence, dans un article intitulé « Pas de révérence devant Poutine »,[60] estime d'emblée que ni les arguments, ni le message de l'Appel ne sont à la hauteur des objectifs poursuivis. Le journal s'insurge tout particulièrement contre ce que l'Appel décrit comme étant « la responsabilité particulière de l'Allemagne pour le maintien de la paix » et « le devoir du gouvernement fédéral face au maintien de la paix », estimant que ce n'est pas l'Allemagne mais la Russie qui est responsable du maintien ou non de la paix en Europe. La démonstration se poursuit par une diatribe habituelle chez les Verts contre l'Etat-Nation et l'affirmation selon laquelle la révérence devant Poutine n'est soutenue que par l'extrême droite européenne qui promeut la « fierté nationale » et la « souveraineté absolue » comme des « valeurs que l'Europe a oubliées ».

Mais il faut revenir au « Contre Appel » intitulé « *Friedenssicherung statt Expansionsbelohnung* » (Sécurisation de la paix au lieu de récompense pour l'expansion), publié par *Zeit online*[61] le 11 décembre 2014 et qui se veut une ultime réponse à l'Appel. Il est signé par 100 personnes qui se définissent comme des spécialistes de l'Europe de l'Est mais leur notoriété n'a rien de commun avec celui des auteurs de l' « Appel pour la paix ». L'on y trouve par exemple à coté de Rebecca Harms et Marieluise Beck, députées au Bundestag (Verts), beaucoup d'autres "Verts" principalement de la Fondation Heinrich-Böll très proches du parti, beaucoup d' universitaires, des journalistes, ou encore des gens comme Jörg Forbrig du German Marshall Fund of the United States, l'un des relais de la politique américaine en Allemagne, et des collaborateurs d'autres relais comme l'Institut pour la coopération transatlantique ou le Democratization Policy Council à Berlin.
Après avoir affirmé que les signataires de l' « Appel pour la paix » ne savent pas de quoi ils parlent, ils leur reprochent de véhiculer des demi-vérités et des diffamations sur le peuple ukrainien et de contribuer à leur propagation dans l'opinion publique allemande. A leurs yeux, ces informations déformées et ces interprétations tendancieuses sont le résultat de recherches superficielles et du fait que tout le monde croit avoir un mot à dire à la TV sur l'Ukraine, ce qui ne manque pas de marquer les esprits. Ces mêmes auteurs

[60] « Kein Bückling vor Putin ! », Kommentar zum Aufruf für Frieden, article non signé, paru le 6.04.2015, in : http.//www.taz.de/!150870/)
[61] Voir : *Zeit Online*, http//www.zeit.de/politik/2014-12, le 11.12.2014

du « Contre Appel » estiment que l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Moldavie ne doit pas être sacrifiée à une politique allemande (et autrichienne) motivée par la prudence. En conclusion ils évoquent les victimes ukrainiennes de la 2e guerre mondiale et appellent les Allemands à ne pas fermer les yeux quand la souveraineté de l'Ukraine est en jeu.

Essai d'interprétation

Il apparaît donc assez clairement qu'à deux exceptions près, les réactions des médias, à commencer par les chaînes de télévision[62] sont allées de l'ignorance pure et simple au rejet, voire même à la critique virulente de ce document. Le tout culminant dans ce qui se voulait un « Contre Appel » porté par des signataires nettement moins connus mais compensant leur moindre notoriété par une rare virulence à l'égard des arguments de l'Appel mais aussi à l'égard des personnalités qui l'avaient signé. Il est difficile de cerner la raison de cette violence verbale à l'égard de personnes qui comme un ancien chancelier, un ancien président de la république fédérale ou d'autres personnalités que l'on croyait de par leurs fonctions à l'abri de telles attaques. S'il est difficilement compréhensible que la presse dite de droite - comme *Die Welt* ou bien la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* n'hésitent pas à attaquer des personnalités qui dans le passé étaient proches des idées défendues par ces deux journaux, l'explication est peut-être que ces médias voient dans l'Appel une critique de la politique de Angela Merkel, qui reste intouchable tant qu'elle est Chancelière. Il y a probablement une certaine crainte que si l'Appel avait eu un large écho dans l'opinion publique des critiques auraient pu s'exprimer et peut-être faire ombrage à la popularité de la Chancelière qui est d'autant plus grande que celle-ci ne dit rien et se tait sur à peu près tous les problèmes évitant en cela les critiques. Que des hebdomadaires comme *Der Spiegel* ou *Die Zeit* qui se situaient autrefois dans une ligne non-conformiste politiquement "centriste", ignorent l'Appel ou même se livrent à une virulente polémique est plus difficilement compréhensible car Angela Merkel n'est pas leur "champion". Difficilement prouvable mais quand même perceptible dans l'atmosphère générale de la politique allemande est le poids de l'Amérique, son influence, et ses relais (fondations de tous ordres) au niveau de tous ceux qui forment l'opinion publique. Dépendante des Américains pour sa sécurité pendant toutes les années de la

[62] Elles sont regardées par un public beaucoup plus large que celui d'une presse écrite, en déclin ici comme dans presque tous les pays européens,

guerre froide, l'Allemagne même réunifiée en a gardé une sorte de sentiment de permanente reconnaissance à l'égard des Etats-Unis. Et il est bien évident que les Etats-Unis jouent de tout leur poids et de toute leur influence pour ne laisser filtrer dans l'opinion publique que ce qui n'est pas contraire à leurs intérêts. Et pas toujours d'ailleurs avec discrétion, l'ancien ambassadeur américain à Berlin, J. Kornblum, n'hésitant jamais à publier dans la presse ce qu'il pense devoir être dit.

Cette influence joue à travers l'appartenance de nombreux hommes politiques de pratiquement tous les partis - à l'exception peut-être de « Die Linke » (la Gauche) - aux multiples cercles, fondations et autres associations, promus et financés par les Etats-Unis pour garantir un soutien indéfectible à la politique et aux intérêts américains, quel que soit d'ailleurs le parti au pouvoir à Washington, les intérêts nationaux étant par définition indépendants de la politique partisane.

C'est dans ce contexte qu'il est intéressant de s'attarder un peu sur un discours de George Friedman du 4 décembre 2014.[63] Qui est G. Friedman ? Un Américain d'origine hongroise, titulaire d'un doctorat de l'Université Cornwell et professeur de sciences politiques en Pensylvannie. C'est lui qui, pendant des générations, a formé les commandants des forces armées US, de l'Office of Net Assessment, du centre technique du SHAPE et les collaborateurs de la RAND Corporation sur les problèmes de sécurité et de défense nationale. En 1996, Friedman fonda une société privée d'Intelligence géopolitique du nom de STRATFOR Global Intelligence (**Strat**egic **for**ecasting) dont le siège est à Austin (Texas) et qui a pour objet de s'occuper des questions relevant de la sécurité, de la géopolitique et de la prospective stratégique. Stratfor n'a pas pour rien le surnom de « Shatte CIA ». C'est une officine très influente, liée aux services secrets, qui conseille des gens très influents, des politologues, des économistes, des experts des questions de sécurité. Elle aurait aussi parmi ses clients l'Administration Obama.

Friedman est prolixe, il a écrit de nombreux ouvrages, dont certains sont réputés. Mais malgré tous les renseignements que l'on peut avoir même à l'ère de l'espionnage électronique, le métier de

[63] Même en tenant compte de toutes les réserves que l'on peut avoir à l'encontre de WIKIPEDIA on peut consulter sur le sujet son site. Voir: http://de.wikipedia.org/wiki/George Friedman)

prophète reste empreint d'une certaine incertitude. Ainsi certaines des prophéties de Friedman comme celles de 1991 prédisant une guerre à venir avec le Japon, ou celle de 2009 dans laquelle il prédit une guerre entre les Etats-Unis et la Pologne d'un coté et le Japon et la Turquie de l'autre relèvent plutôt du genre "Nostradamus" que d'une analyse convaincante.

Alors pourquoi évoquer Friedman ? Parce qu'il a des liens avec toutes les officines américaines gravitant autour des services secrets, des lieux décisionnels civils et militaires, même de la Maison Blanche, et que son influence à travers ces relais s'étend bien au-delà des frontières des Etats-Unis. Il est donc un personnage presque incontournable quand l'on cherche à avoir une idée de la façon de penser et des objectifs plus ou moins dissimulés des élites américaines. A cet égard, la présentation que Friedman a faite le 5 décembre 2014 de son nouvel ouvrage, intitulé *Flashpoint : The emerging Crisis in Europe,*[64] offre un éclairage très crû sur les réactions américaines face aux crises qui secouent notre monde et risquent de l'entraîner dans une troisième guerre mondiale.

La première assertion de Friedman est que toute question de guerre ou de paix se décide à Washington. L'on ne peut être plus clair. Revenant sur la question des conflits qui ont concerné la Géorgie et la Yougoslavie, il réaffirme l'incapacité des Européens et de l'Union Européenne. Cette opinion a déjà été maintes fois répétée par les Américains et même sous une forme bien plus vulgaire. Quant au conflit ukrainien, Friedman cite le Commandant des forces américaines en Europe Ben Hodges disant que les Etats-Unis doivent maintenant envoyer officiellement des instructeurs militaires en Ukraine, alors qu'ils n'étaient jusqu'alors qu' « officieux ». Les médailles américaines décernées en récompense du courage des soldats ukrainiens leur avaient été préalablement retirées parce que, selon Hodges, ce n'était plus l'armée ukrainienne mais "notre" armée ! Friedman ajoute que les Etats-Unis ont livré des armes létales à l'Ukraine même si cela a toujours été démenti avec vigueur par Washington.

Le point central de son ouvrage est que les Etats-Unis veulent construire un cordon sanitaire autour de la Russie. Moscou le sait. Les Russes croient que les Américains veulent détruire la Fédération de Russie. Les Américains disent, eux, qu'ils ne veulent pas tuer les Russes mais seulement les affaiblir. Les Américains, poursuit Friedman, ont un intérêt fondamental à contrôler tous les

[64] George Friedman, *Flashpoints: The Emerging Crisis in Europe,* Doubleday, janvier 2015, 288 p.

océans de ce monde. Aucune puissance de ce monde n'a eu, jusqu'ici, un tel objectif et n'a fait cela. Et c'est pour cette raison que les Américains interviennent partout. Maintenir le contrôle sur les océans et dans l'espace devient le motif déterminant de la politique mondiale des Etats-Unis. La meilleure manière, dit Friedman, de se débarrasser d'une flotte ennemie est d'empêcher qu'elle soit construite. C'est ainsi, selon Friedman, que les Anglais avaient bâti leur hégémonie au XIXe siècle.

Peut-être encore plus révélatrice est cette "recommandation" de Friedman de soutenir toutes les parties prenantes d'un conflit. Ainsi Friedman recommande-t-il au prix Nobel de la paix, Barak Obama, de soutenir à la fois l'Irak et l'Iran afin que ceux-ci se battent entre eux plutôt que contre nous. Mais par ailleurs, dit-il, nous ne pouvons intervenir partout dans le monde. Il faut donc soutenir les pays qui se combattent afin qu'ils se concentrent uniquement sur eux-mêmes. C'est pourquoi il faut intervenir sélectivement et le moins possible avec l'objectif de déstabiliser l'adversaire.
Malgré tout ce machiavélisme, cette superpuissance qui a su se servir des capacités des autres, doit avant qu'elle ne règne sans partage sur le reste du monde, résoudre un problème que Friedman appelle « la question allemande ». Non il ne s'agit plus de ce que de Gaulle et d'autres appelaient encore ainsi il y a quelques décennies. Le problème qui les obnubile est la crainte d'une alliance russo-allemande. Le capital allemand et la technologie allemande alliés à la force de travail russe et aux ressources de ce pays, c'est pour Friedman le cauchemar absolu, la « menace existentielle ». C'est ce que les Etats-Unis essaient depuis un siècle d'empêcher grâce à une ligne géostratégique entre les Pays baltes et la Mer noire ne comprenant que des Etats qui leurs sont subordonnés.

La lecture de ce texte nous donne l'impression de découvrir une clef permettant de comprendre au moins une partie de la politique américaine. C'est la raison pour laquelle l'on s'y réfère ici. Il parait évident que les Etats-Unis poursuivent une politique qui, avec l'extension de l'OTAN jusqu'aux frontières de la Russie, tend à encercler celle-ci. L'intégration à l'OTAN d'anciennes républiques soviétiques apparait comme les pièces d'un immense jeu d'échecs visant à mettre la Russie dans la situation d' « échec et mat ». Ce jeu géostratégique dans lequel l'Europe n'apparait plus que comme un pion d'importance mineure risque toutefois de sceller sa fin.

*

Les drones armés et l'impensé éthique français
« Pour une réflexion française sur les frappes à distance »

« Le réel n'est jamais ce que nous pourrions croire ; il est ce que nous aurions dû penser *»,* Gaston Bachelard*, La formation de l'esprit scientifique* (1938)

Benjamin Oudet
Membre de l'Observatoire Européen de Sécurité [65]

En 1947, George Bernanos dans *La France contre les robots* livrait une critique de la société industrielle et machiniste anglo-saxonne qu'il opposait à la liberté des hommes. Si le thème de la déshumanisation de l'homme par la machine est récurrent dans le genre littéraire de l'anticipation et de la science fiction, la pensée de Bernanos est d'un autre ordre : la civilisation française est incompatible avec la pensée technique anglo-saxonne. C'est là, en toile de fond, l'une des hypothèses que l'on voit poindre dans la structuration française des problématiques éthiques des drones militaires, notamment sur la question des drones armés et de leur utilisation pour des frappes ciblées à distance.

Nous développerons dans ces lignes l'une des conclusions de notre Mémoire de recherche, « *La raison d'Etat dans la démocratie. Le cas des drones tueurs* »,[66] sur l'impensé éthique, voire le refus français de

[65] Diplômé en science politique, Master 2 en « relations internationales » à l'Université Paris I (Panthéon Sorbonne). Auteur d'un Mémoire récompensé par le prix scientifique de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) en 2014, il prépare actuellement un projet de thèse à Sciences Po-Paris au Centre de Recherches Internationales (CERI) portant sur les coopérations internationales dans le renseignement.

[66] Mémoire de Master 2 Recherche en Relations internationales à l'Université de Paris 1: « *La raison d'état dans la démocratie. Le Cas des drones tueurs* », sous la direction de M. Yves Viltard, soutenu en septembre 2014. 144 p.

penser les frappes ciblées par des drones armés, dits « Unmanned Aerial Vehicle » (UAV). Notre argument est double. D'abord, l'utilisation américaine des drones armés par la CIA (Central Intelligence Agency) et le DoD (Department of Defense) pour des frappes dites d'*assassinats ciblés* (*targeted killings)* de types frappes de personnalité (*personality strikes)* ou frappes de signatures (*signature strikes)*, agit comme un repoussoir pour l'acceptabilité sociale des drones armés en France. D'autre part, le faisceau de peurs et de fantasmes (déshumanisation de la guerre, perte du contrôle humain dans les décisions létales, peur du renseignement prédictif, abaissement du seuil de recours à la violence létale) réfractés par les drones peinent à engager une réflexion nationale sur l'emploi de ce type de systèmes d'arme. Aussi, les contraintes aux exportations américaines et israéliennes, deux pays qui structurent actuellement le marché des drones armés, comme le manque de coopération des industriels dans les drones à voilures fixes permettent d'expliquer le « retard » français[67].

Il ne saurait être question dans l'espace qui nous est imparti de déconstruire ces peurs par la mobilisation d'arguments à la fois éthiques, juridiques, techniques, stratégiques. Autrement dit, nous espérons déplacer les termes du débat en 1) revenant sur la situation française actuelle quant aux drones militaires MALE (Medium Altitude Long Endurance). 2) Nous établirons les conditions de possibilités praxéologiques d'un recours français aux frappes ciblées par drones, accepté par l'opinion publique. La notion de praxéologie telle que définie par Raymond Aron dans son maître ouvrage *Paix et Guerre entre les nations* nous semble heuristique parce qu'elle permet de tenir ensemble les tensions théoriques et pratiques quant à l'emploi des drones armés. 3) Observant la prégnance du cas américain dans la structuration du débat français et les mésinterprétations quant aux processus de renseignement conduisant à des frappes ciblées, nous rendrons compte des logiques du renseignement qui soutiennent les « *targeted killings* » américains. Cette dernière partie est envisagée comme un préalable et une condition de possibilité d'un débat serein dans l'espace de discussion français.

Dès lors, l'adoption du vocable « drone » - en référence au bruit du bourdon - ne doit pas masquer la grande diversité des catégories et

[67] Michel Cabirol, « Drones : l'histoire d'un incroyable fiasco français », *La Tribune*, du 30/05/13.
http://www.latribune.fr/entreprises/finance/industrie/aeronautique

des usages tant dans les domaines civils que militaires[68]. Nous parlerons ici des drones militaires armés utilisés pour des frappes ciblées contre des groupes irréguliers ou terroristes, ce que l'on connaît dans le vocable anglo-saxon comme des « *targeted killings* » ou en France par « *frappes ciblées* » ou « *frappes à distance* ».

*

1- Les drones armés comme outils de la raison d'Etat contemporaine

Les drones militaires sont l'objet de travaux historiques, juridiques, éthiques, philosophiques, stratégiques, de science politique et de doctrines depuis 2001 ; travaux favorisés par les utilisations américaines et israéliennes. Leurs avantages sont connus : mise hors de danger des pilotes/opérateurs, ce qui permet de se prémunir des contre coups médiatiques et diplomatiques de la mort ou de la capture des personnels militaires ; accroissement des capacités de veille stratégique. Ils permettent d'agir plus vite en raccourcissant la boucle OODA (Observe, Orient, Decide and Act) ; ainsi d'exploiter une situation dont la configuration risque de ne plus se présenter aussi favorablement. Autrement dit, si une cible a été repérée par drone et qu'il est envisagé de mener une frappe ciblée par avions traditionnels ou hommes au sol, la frappe de drone vient s'ajouter au bouquet de possibilités, et il n'est pas dit que l'opportunité de neutraliser un ennemi se représente aussi favorablement. Ces caractéristiques en font des outils précieux pour des missions dites « 5D » : « Dull, Dirty, Dangerous, Deep, Diverse » (Ennuyeuses, sales, dangereuses, en profondeur et diverses).

Les *assassinats ciblés* réalisés par la CIA et le DoD avec le soutien de la NSA (National Security Agency) focalisent les malentendus pratiques quant au retour de l' « assassinat ciblé » dans le champ des possibles de l'action politique après 2001. Présentés comme la « signature stratégique » des présidences Obama, les drones armés et les *assassinats ciblés* structureraient le contre-terrorisme contemporain autour de choix entre *tuer ou capturer (kill or capture)*[69]. Les drones ont nourri une abondante littérature anglo-américaine

[68] Lionel Chauprade, *Les drones aériens*, Toulouse, Cépuadès, 2014.
[69] Daniel Klaidman, *Kill or Capture. The War on Terror and the Soul of the Obama Presidency*, New York, Houghton Mifflin Harcourt, 2012.

sur la percée de cette technologie comme répondant idéalement aux tensions du contre-terrorisme américain après 2008. En réaction, un courant critique de l'emploi de drones armés dénonce le secret entourant les programmes comme les « mensonges » de l'administration américaine quant aux victimes civiles collatérales entrainées par les frappes ciblées au Yémen, au Pakistan et en Somalie, ainsi que l'effet contreproductif de telles frappes (*blowbacks*, effet boomerang) et l'éthique du recours à l'assassinat à distance. De nombreux ouvrages et colloques s'interrogent sur les conséquences stratégiques et éthiques de leur introduction sur le champ de bataille.

Notre contribution est structurée par la question de savoir pourquoi la France n'est pas dotée de drones armés, tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et Israël. Les réflexions juridiques, stratégiques, éthiques sont aujourd'hui balisées et bien que les champs de recherche ouverts par les drones soient loin d'être refermés, la littérature, quels que soient les enjeux, connaît ses points de passages obligés. Dès lors, nous partons d'un double constat sans lequel la réflexion deviendrait circulaire et inféconde.

1) Poser la question de l'éthique des drones n'a en elle-même aucun sens dans la mesure où seules les utilisations qui en sont faites doivent être soumises à interrogations. Un système d'arme ne saurait être éthique en lui-même. Autrement dit, ce n'est pas l'objet qui est à interroger mais ses emplois, et la question légitime nous semble plus être « est-ce légitime d'avoir recours aux drones armés ? » que « est-ce légitime et efficace d'un point de vue stratégique et opérationnel d'avoir recours aux frappes ciblées ? », étant entendu que les drones marquent une évolution et non une révolution dans la pratique militaire.

2) Si les fondements juridiques du droit de recours à l'action létale dans une situation de guerre selon certaines règles pratiques et juridiques ne sont pas remis en question, nous observons que les drones armés, dans leurs formes et leurs caractéristiques techniques, ravivent ce questionnement. C'est bien à travers l'outil que se déploient de nouvelles préoccupations entre la forme sensible de l'armement et les fondements éthiques et stratégiques de sa mise en mouvement. Ainsi voit-on se développer des réflexions sur la philosophie de l'armement ou des tentatives de saisir les armes et les matériels modernes par les catégories de l'éthique et de la

philosophie politique[70]. Il est sur ce point important de noter que cette philosophie de l'armement se veut un point de révélation des futurs modèles de gouvernement. Le drone armé n'est pas analysé comme un nouvel outil intégré à l'arsenal des moyens existants, mais comme un objet en soi. Aussi, est-il malaisé de comprendre pleinement les problématiques des drones sans saisir également les peurs et les fantasmes qu'ils révèlent.

Les drones soulèvent des peurs éthiques, juridiques et tenant à la nature des régimes démocratiques : ce que nous regroupons sous le terme de peurs praxéologiques définies comme la rencontre entre des prénotions éthiques et des mésinterprétations pratiques. Elles regroupent : la peur d'une surveillance globale et totale des sociétés, la perte de contrôle humain sur les décisions létales, l'abaissement du seuil de recours à la violence létale et l'accroissement du nombre de victimes civiles dues aux frappes ciblées, une tension démocratique face au secret entourant les programmes de drones comme des frappes ciblées et le procès en illégalité fait aux gouvernements américains et israéliens pour le recours à ces frappes.

Le faisceau de tensions, de problématiques et d'incertitudes autour des drones en fait un objet difficilement saisissable dans sa totalité. Résumons-nous. Pour formaliser ce « patchwork » nous avançons l'hypothèse que les drones sont l'un des points de visibilité et de réactivation privilégié de la raison d'Etat dans les démocraties contemporaines. Aussi, nous partons de l'hypothèse qu'il est possible de tenir ensemble toutes ces problématiques par une réflexion sur les drones comme outils de la raison d'Etat, constatant la symétrie entre d'un côté les peurs et fantasmes révélées par les drones, d'autre part, les éléments constitutifs des définitions contemporaines de la raison d'Etat : situation exceptionnelle, cause supérieure, machiavélisme d'Etat, secret, subversion des terme du droit[71]. Réemployer la raison d'Etat comme concept heuristique présente l'avantage de poser la question des drones armés en terme

[70] Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, La Fabrique, 2013. Thomas Hippler, *Le gouvernement du ciel*, La Fabrique, 2014. Notons que cette ambition n'est pas nouvelle et avait déjà été développée par Hannah Arendt puis Raymond Aron dans leurs réflexions sur la bombe nucléaire. Sans forcer l'analogie, il est saisissant de constater que ce type d'approches connaît un renouvellement avec l'apparition des drones.

[71] Olivier Chopin, *La raison d'État et la démocratie, concepts et pratiques*, thèse EHESS, décembre 2005. Benjamin Oudet, *La raison d'Etat dans la démocratie, le cas des drones tueurs*. Mémoire, Paris I Panthéon Sorbonne, septembre 2014.

de tensions d'où émergent les données du problème. Aussi, ce « choix » de la raison d'Etat est motivé par le constat que les tensions qu'elle révèle ont tout du « problème discret » tel que l'entendait Nietzsche, « qui ne s'adresse électivement qu'à un petit nombre d'oreilles »[72] qui ne saurait donc se résoudre à l'énoncé de quelques lieux communs médiatiques. Prises séparément les problématiques des drones armés sont aujourd'hui largement balayées par la littérature académique, et toute réflexion sur l'acceptabilité sociale d'éventuelles frappes ciblées françaises devra commencer par un éclaircissement de cette discrétion et un travail de restitution de la complexité des problématiques soulevées par les drones armés.

2- La France et les drones : malentendus civilo-militaires

Le rattrapage français en matière de drones MALE pour des missions ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance)

La France possède actuellement quatre drones *Harfang* (SDIM, systèmes intermédiaire de drone moyenne altitude longue endurance) en service depuis 2009 en Afghanistan, en Libye et au Mali pour des missions ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, and Reconnaissance)[73]. Ils sont l'objet d'une attention particulière dans le projet de Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, dans une réflexion sur « une stratégie d'ensemble pour les drones »[74]. Comme l'indique la loi de programmation militaire 2014-2019, les drones MALE (Medium Altitude Long Endurance) constituent des contributeurs majeurs à la fonction renseignement. La LPM précise que faute de solution nationale et compte tenu de l'urgence des besoins opérationnels de la période allant jusqu'à 2023-2025, le choix de l'acquisition de systèmes américains *MQ-9 Reaper* a été fait par le biais de la procédure *Foreign Military Sales (FMS)*[75]. Les industriels français interviendront lors de la phase de francisation des systèmes (compatibilité des liaisons de données avec le plan de fréquence français et des capteurs optroniques ou

[72] F. Nietzsche, *Généalogie de la morale*, Paris, Flammarion, 1996, p.40.
[73] Sources Délégation générale pour l'armement et IHS Jane's 360 2014
[74] Loi de Programmation Militaire 2014-2019, Ministère de la Défense, 2013.
[75] Le programme *Foreign Military Sales* (FMS) a pour objectif de faciliter les ventes d'armes, d'équipement de Défense et d'entrainement militaire à des gouvernements étrangers par l'intermédiaire de la *Defense Security Cooperation Agency*. Cette procédure est autorisée par le *Arms Export Control Act (AECA)* et est conçue comme un outil de la politique étrangère américaine.

électro magnétiques). La France prévoit l'acquisition de 12 drones MALE d'ici 2019. Ils prendront la succession des *Harfang* qui « ne présentent plus de potentiel d'évolution permettant de répondre aux besoins d'emplois des drones MALE ». La LPM acte clairement l'engagement français dans une politique globale d'acquisition de vecteurs d'observation, de surveillance et de combat pilotés à distance. Cette dernière catégorie correspond au projet franco-britannique d'UCAV (Unmanned combat air vehicles) dont le partenariat a été annoncé en 2013 et non à des drones MALE armés. En cohérence avec le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 qui place la fonction renseignement comme socle de la conduite diplomatico-stratégique, les fonctions d'observation et de surveillance sont placées à un niveau élevé de priorité par le biais de drones tactiques SDTI (système de drone tactique intermédiaire) et des drones MALE.

Deux *Reapers* francisés sont actuellement employés dans l'opération Barkhane au Sahel. En janvier 2015 le Ministère de la Défense annonçait qu'un troisième système devrait se joindre rapidement au dispositif français. Jean-Yves le Drian avait annoncé le 2 janvier l'achat d'un nouveau système, soit trois drones supplémentaires qui devraient être opérationnels au mois de mars 2015. Cela portera à cinq le nombre de drones français au Sahel qui pourront se relayer au dessus du nord Mali et de la frontière libyenne où les groupes djihadistes sont actifs. Pilotés depuis la base de Niamey au Niger, ces drones employés dans des missions ISTAR, fournissent des renseignements sur des cibles recherchées, transmises aux soldats et à l'aviation qui peuvent ou non procéder à des opérations d'éliminations. Selon Laurent Collet-Billon directeur de la Délégation générale pour l'armement (DGA) ces ventes sont facilitées par la présence de drones américains à Niamey. Les Etats-Unis ont compris les besoins opérationnels français dans la zone[76] et le 18 février 2015 le Département d'Etat américain annonçait la levée sur les restrictions de ventes de drones armés à leurs alliés[77].
On le voit, l'interrogation sur d'éventuelles frappes ciblées françaises pour des drones armés ne prend de sens que si on lie cette question aux problématiques du renseignement contemporain.

[76] Laurent Collet-Billon, « Commission de la défense nationale et des forces armées », Compte rendu N°11, 14/10/14. http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cdef/14-15/c1415011.asp

[77] « Les Etats-Unis vont faciliter la vente de drones armés à leurs alliés », *Le Monde*, AFP, du 18/02/15.
http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2015/02/18/washington-autorise-la-vente-de-drones-armes-a-ses-allies_4578465_3222.html

Comme le rappellent Peter Gill et Mark Phythian : « la montée en puissance des UAVs ou drones incarne la relation entre la surveillance et l'action »[78]. Ainsi, est-il légitime de se demander quelles sont les finalités du renseignement opérationnel, si ce n'est la prise de décision d'une action létale ou non, à tout le moins, d'une action conduisant à la modification du dispositif adverse ? Cela a-t-il un sens de s'interroger sur le légitimité du recours aux drones armés et aux frappes ciblés quand ces décisions d'engagement prises sur la base des renseignements fournis par des drones sont réalisées par des hommes au sol ou par l'aviation de chasse. On voit dès lors que cette discussion se place d'emblée sur le terrain de l'éthique militaire et sur l'appréhension indument relayée que les drones sont une arme de lâches, institutionnalisant la couardise et entraînant chemin faisant la mise hors-la-boucle de l'homme pour la prise de décision létale.

Comment les drones armés font-ils peur ?

Les données concernant la France du *Piew Research Center*[79] indiquent pour l'année 2014 un taux d'approbation des frappes américaines de 27% en 2014 pour 45% en 2013. La France est 14e dans ce classement dominé par Israël (65%), le Kenya (53%) et les Etats-Unis (52%), et dans la moyenne des pays européens : Royaume-Uni (33%), Pologne (32%), Allemagne (30%), Italie (18%), Espagne (12%). Seuls Israël, le Royaume-Uni et le Kenya connaissent des taux d'approbation de plus de 50%. La tendance européenne voit la baisse des taux d'approbation des frappes ciblées américaines. Quant au taux de désapprobation la France, apparaît 25e dans le classement (72%) avec une augmentation de 17% entre 2013 et 2014. Globalement, la société française est dans une très large majorité apposée aux frappes ciblées à distance, ce qui pour autant ne la met pas dans une position singulière au niveau international. Mais la question portait sur l'approbation des frappes américaines dont les échos médiatiques vont croissant depuis la première présidence Obama et l'entrée dans la discussion d'ONG comme *Human Right Watch* ou l'*American Civil Liberties*.
On distingue pourtant une tendance à considérer que l'absence de position française sur l'acquisition de drones armés est le signe d'une volonté voilée de mettre en place un programme équivalent à

[78] Peter Gill & Mark Phythian, *Intelligence in an Insecure World*, Cambridge, Polity Press, p. 132.
[79] http://www.pewglobal.org/database/indicator/52/country/74/ Réponse à la question « Approuvez-vous ou désapprouvez-vous les frappes ciblées américains contre des extrémistes au Yémen, au Pakistan et en Somalie ? ».

celui de la CIA depuis 2001[80]. Lors de son audition devant la Commission des affaires étrangères et des forces armées, Laurent Collet-Billon, directeur de la DGA (Délégation générale pour l'Armement) déclarait : « Le second système de drone MALE doit-il être armable ou non ? N'ouvrons surtout pas le débat. L'important est de les obtenir vite. On verra le reste après ! »[81]. Cette position n'est pas, à notre sens, une manœuvre voilée pour imposer un dispositif de *targeted killings* français sur le modèle américain. En effet, armer un drone n'est pas une opération techniquement complexe. En refusant d'ouvrir le débat avant que la France n'ait fait l'acquisition des *Reapers* américains L. Collet-Billon ne refuse pas que le débat ait lieu, mais qu'une nouvelle variable vienne s'ajouter aux termes dans lesquels se pose la discussion. Laisser entendre dès octobre 2014 que la France aurait l'intention d'armer ses nouveaux MALE engagerait un débat éthique et juridique dont l'issue est par nature incertaine ; transposant la problématique de l'achat de *Reapers* du plan des missions ISR vers la peur et les fantasmes des frappes ciblées sur le modèle de la CIA. La discussion porterait alors sur les frappes ciblées et non plus sur la pertinence de l'achat de *Reapers* pour le dispositif français au Sahel.

L'acceptabilité des frappes à distance : l'amorce d'une réflexion éthique française

Nous partageons le triple constat d'Emmanuel Goffi sur l'impasse française actuelle concernant le débat éthique[82]. D'abord l'apparition d'un « bruit éthique » relayé par des questionnements périphériques à l'utilisation des drones armés (interactions homme-machine, distance de l'opérateur, légalité des drones armés au regard du droit international, pratique américaine des *targeted killings*) mais qui ne relèvent pas, à proprement parler de l'éthique, donc de la philosophie. D'autre part, le manque de vision prospective et la difficulté de penser un objet encore absent du vocabulaire politique de la société française. Enfin, le manque de positionnement

[80] Rachel Kaebel, « La France s'apprêtent-elle à mener des assassinats ciblés avec ses drones armé ? » bastamag.net, 9 décembre 2014. http://www.bastamag.net/Drones-militaires-La-France-s

[81] Laurent Collet-Billon, « Comptes rendus de la Commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées », 29/10/14, http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20141027/etr.html#toc3

[82] Propos recueillis lors du colloque de la Fondation pour la Recherche Stratégique « Drones armés, emplois actuels et futurs ». Maison de la Chimie. 30/06/2014.

institutionnel quant aux doctrines d'emplois et d'autonomie des systèmes.

La doctrine française refuse aujourd'hui l'emploi de drones armés dans des opérations de même nature que les *targeted killings* par l'armée, les services de renseignement ou une agence paramilitaire civile. Plus qu'un refus, c'est un impensé dans la doctrine française. Pour autant, les futures acquisitions de drones par la France ne devraient empêcher aucune évolution opérationnelle, donc conduire à terme à un armement des systèmes français. Il est donc envisageable que des drones français soient armés dans le cadre strict d'opérations militaires régies par des règles d'engagement propres à chaque pays, donc pour un usage fondamentalement différent de l'utilisation par la CIA. Cela sera nécessaire pour que les futurs drones de combat trouvent leur place entre le missile de croisière et l'avion. Offrant ainsi une alternative supplémentaire dans le bouquet de solutions à la disposition des décideurs politiques et militaires. Ainsi, les drones des nouvelles générations devront permettre l'entrée en premier sur un théâtre de haute intensité ou l'emploi en milieu non permissif grâce à un large éventail de technologies liées à la furtivité, à la sûreté, au débit des communications, au niveau d'autonomie décisionnelle et des capacités des systèmes à être reconfigurés.
Sur le plan éthique, l'utilisation d'un robot contre des hommes en temps de guerre pose le problème des règles d'engagement et de la réglementation internationale. Trois questions aujourd'hui en débat structureront le soutien de l'opinion publique envers des drones armés français : l'autonomie des systèmes notamment pour la décision létale, la légitimité de l'action militaire et les règles d'engagement.

Dans un rapport de juin 2012 le Centre Interarmées de Concepts et de Doctrines d'Emplois (CICDE) note que l'opinion publique représente l'une des principales limitations à l'usage des drones. Cela est du aux perspectives ouvertes par l'autonomie et les recherches sur l'intelligence artificielle[83]. Le CICDE préconise le maintien de l'homme « dans la boucle » ; ce qui est en réalité un faux débat dans la mesure où l'autonomie de décision létale des drones n'existe pas. D'autre part, il réaffirme la position commune selon laquelle le soutien de l'opinion publique est nécessaire à l'effort militaire. Pour gagner cette opinion, l'action entreprise doit

[83] CICDE, « Emploi des systèmes de drones aériens, réflexions doctrinales interarmées », Paris, juin 2012, p.21.

paraître légitime tant sur la question des fins (refus de la suspicion impériale ou néocoloniale) que des moyens (refus de la couardise d'un État ne payant pas le prix du sang).

En 2013, dans un bilan de l'expérience américaine[84], le CICDE notait que les drones armés étaient devenus un « enjeu de désinformation » dont l'acceptabilité sociale ne serait assurée que si 1) « le drone est replacé dans son contexte d'emploi global, ancré dans une stratégie d'ensemble en tant qu'outil complémentaire et non en tant que solution ultime, tant en matière de contreterrorisme, qu'au sein des concepts d'emploi militaires » ; 2) « son emploi en mode clandestin est peu fréquent et de tout dernier ressort » ; 3) « la dépendance envers des « pays hôtes » pour son déploiement est réduite au minimum : ici l'option de versions embarquée peut devenir particulièrement attrayante ; elle est envisagée aux Etats-Unis » ; 4) « une politique de communication constructive anticipe et influence de façon efficace les efforts de codification susceptibles d'être imposés sous pression nationale et internationale ».

Plus récemment, en mars 2014, l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques), dans une étude pour le CICDE, relève que les grandes catégories de préoccupations quant aux frappes ciblées sont l'éthique et le droit international. Il propose une série de conclusions pouvant permettre l'acceptabilité sociale. En premier lieu, « réhabiliter le drone comme un vecteur parmi d'autres vecteurs de frappes à distance », mettant un terme aux fantasmes de déshumanisation de la guerre et au syndrome *Terminator* : de machines capables de décisions létales autonomes. Doit s'insérer ici une distinction fondamentale entre autonomie et automatisme. A l'heure actuelle les drones jouissent au mieux d'un certain degré d'automatisme. A tout le moins, pourrait-on parler d'autonomie technique des systèmes quant à leur durée d'utilisation, fonction des sources d'énergie. Il ne saurait ainsi être question d'autonomie dans le sens de l'*auto-nomos*, c'est-à-dire, la capacité du système à générer son propre protocole de comportement. Le principe fondamental de fonctionnement d'un système de drone est qu'il ne « tolère pas l'incertitude »[85]. On ne saurait ainsi débattre

[84] CICDE, « Bilan et perspectives de l'emploi des drones armés par les Etats-Unis », juin 2013. http://www.cicde.defense.gouv.fr/spip.php?article1323

[85] Cette hypothèse de fonctionnement nous a été présentée lors de notre entretien avec Mr Jérôme De Miras, Ingénieur de recherche Heudiasyc-CNRS (Heuristique et diagnostique des systèmes complexes). 19/05/2014. 180'. Compiègne.

d'un point de vue philosophique comme technique d'autonomie mais d'automatisme. Pourtant il semble bien que le terme d'autonomie structure l'appréhension des débats en France sur le développement futur de systèmes armés capables de décisions létales autonomes, sous-entendu, indépendants de tout contrôle humain. D'où la nécessité d'établir une ligne claire entre les systèmes de drones et les robots[86]. Aussi, la distanciation et la déshumanisation sont abordées par la séparation nette entre drones et robots, arguant que « plus on séparera le bon grain de l'ivraie, plus on garantira le statut des drones dans le futur comme arme non susceptible d'être interdite ». La confusion est instinctivement possible malgré la légalité des drones au regard du droit international humanitaire[87]. Le drone serait alors une arme comme les autres, inscrite dans le cadre de la modernisation des équipements militaires.

La problématique la plus délicate est celle de l'autonomie concernant la décision d'ouverture du feu. Les capteurs et les logiciels pourraient ouvrir cette possibilité. Vis-à-vis de l'opinion publique cela suscite une grande méfiance. Mais à bien y réfléchir quelle différence y a-t-il vraiment avec l'emploi actuel de missiles de croisière qui volent plusieurs dizaines de minutes en reconnaissant leur cible en phase finale ? Cet aspect n'est pas nouveau et apparait sur d'autres systèmes d'armes, tels que, entre autres, les armements « *stand off* » (missiles de croisières). L'aporie éthique peut ainsi être surmontée en France par l'affirmation du maintien de l'homme « *in-the-loop* » (dans la boucle) ; donc un arrimage des drones à des valeurs martiales reconnues (courage, sacrifice, sens du devoir...) et au maintien des opérateurs dans des conditions de mobilisations similaires aux autres personnels militaires.
La figure de l'opérateur de drones est également centrale dans l'effort d'acceptabilité après le témoignage d'opérateurs américains

[86] Sur le plan des représentations, bien que les drones ne connaissent qu'une forme limitée d'automatisme et non d'autonomie, ils sont très largement associés à la « robotisation » des armées modernes, comme l'illustre la couverture de l'ouvrage de Jai Galliott, *Military Robots : Mapping the Moral Landscape* (Farnham, 2015, 290p) où l'on voit en gros plan un *Reaper* américain armé. La frontière semble de plus en plus poreuse entre drones et robots dans l'ordre des représentations bien que les « robots militaires » notamment doués de capacités de tirs automatiques fassent l'objet de travaux distincts. Voir Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, « Terminator Ethics ; faut-il interdire les robots tueurs ? », *Politique étrangère*, 2014/04, p.151-167.

[87] Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, « Légalité et légitimité des drones armés », *Politique Etrangère*, 03/2013.

sortis des programmes[88]. Le rapport insiste sur la nécessité de « re-contextualiser les opérateurs des drones, en les plaçant sur le théâtre d'opération depuis lequel ils opèrent ». L'opérateur doit être placé dans des conditions de guerre, qu'un « contrôle extérieur puisse être exercé et que les profils psychologiques des personnes recrutées soient adaptés à ce type d'usage de la force ». Autrement dit, il doit être un combattant non un tueur bureaucratique juvénile insensibilisé par une « *playstation mentality* »[89].

Les débats en cours sur l'efficacité et les conséquences de l'effet boomerang (*blowbacks)* de la méthode des *targeted killings* accentuent l'indétermination du statut de l'opérateur comme agent de la *nécessité* et de la *cause supérieure* de l'Etat comme protecteur du peuple. Si la raison d'État avait rendu acceptable une autre figure sombre qu'est celle de l'espion lors de la guerre froide, elle peine désormais à faire ce pont entre l'idée (valeurs, symbole, éthique) et le moment (contraintes géopolitiques et stratégiques) en faveur des opérateurs. L'opérateur de drone est pris en ciseau par une situation stratégique nouvelle et une conception traditionnelle du courage. La rhétorique de la nécessité propre à la raison d'État et à la cause supérieure de l'État-nation ne parvient pas encore à construire l'acceptabilité sociale de la figure de l'opérateur.

Enfin, le rapport aborde la question du courage et de la lâcheté qui fut structurante pour le débat français après 2013 et la parution de l'ouvrage de Grégoire Chamayou. L'opérateur étant un individu isolé et loin du champ de bataille, il représenterait ainsi l'antithèse même de la construction symbolique du soldat héroïque ne s'autorisant le droit de tuer que dans la mesure où sa propre vie est mise en jeu[90]. L'opérateur à l'abri dans une cabine et à des milliers de kilomètres de la zone d'opération ne met pas sa vie en danger et ne ressentirait pas la peur, le stress, l'anxiété et la douleur d'un combattant *in situ.* Guerrier bureaucratique de l'ombre il ne mériterait pas les décorations militaires. Cette argumentation repose

[88] Brandon Bryant, ancien pilote de l'U.S Air Force et opérateur de drones *Predators* depuis le Nouveau-Mexique pour l'Afghanistan, est devenu une personnalité publique après son témoignage dans la presse américaine et à l'ONU.

[89] Recrutés jeunes, habitués à donner la mort par écrans interposés dans des jeux vidéo hyperréalistes. L'armée américaine développe ainsi des programmes d'entrainement largement inspirés de jeux vidéos comme *Modern Warfare 3* et des commandes de pilotages de drones calqués sur les manettes de consoles de jeu.

[90] Cette position fut défendue entre autre par Michael Walzer en 1977 dans *Just and Unjust Wars.*

sur des définitions particulières des notions de *courage* et de *devoir*, envisagés comme fondamentalement lié au surpassement de la peur[91].

L'IRIS conclut ainsi : « la frappe à distance est une constante de la guerre depuis des millénaires. Le parallèle entre l'opérateur de drone qui frapperait lâchement à distance et le terroriste kamikaze qui serait héroïque parce que sûr de mourir ne tient pas non plus. Il n'y a rien d'héroïque à se faire exploser au milieu de victimes fréquemment innocentes, prises par surprise et qui n'ont aucun moyen de se défendre ». Il n'est pourtant pas certain que la comparaison avec le kamikaze soit la plus pertinente. En effet, le débat ne porte pas sur la comparaison entre la valeur d'un opérateur et d'un kamikaze. On sait que les pilotes de l'US Air Force furent les plus rétifs à l'attribution de médailles des guerres à des opérateurs. C'est au sein même des armées et des subcultures stratégiques propres à chaque corps que se situe le débat sur le courage de l'opérateur de drone. Plus loin : « on peut ajouter que le drone présente l'avantage de limiter les effets collatéraux, c'est une arme qui permet de ne frapper que les combattants, l'arme du respect du droit international qui est donc éthique par essence. »

On ne saurait ainsi conclure sur une impensé intégral français quant aux frappes à distance. En janvier 2015, le CICDE annonçait avoir confié au Centre de recherche sur les conflits (CRC) une étude portant sur « l'implication sociale de l'utilisation exclusive des drones armés dans certaines zones pour l'élimination d'individus dans le cade de politiques anti-terroristes et/ou de stratégies contre-insurrectionnelles »[92]. Réaffirmant qu'une telle stratégie n'est pas à l'ordre du jour en France, l'étude à pour ambition d'éclairer les pratiques américaines au Yémen et au Pakistan : « En effet, pourrons-nous longtemps nous passer de ce moyen efficace de destruction d'un ennemi de plus en plus mobile et parfois invisible sur de longues périodes, pour un rapport coût/efficacité très intéressant et sans aucun risque pour nos soldats ? ». Nous retrouvons bien les principaux arguments favorables à l'emploi des drones armés. Néanmoins il n'est pas question ici des avantages et des inconvénients mais des implications sociales dans les zones où

[91] Depuis Platon, le courage est considéré comme une vertu cardinale avec la justice, la prudence et la tempérance. Cet héritage platonicien s'articule sur le plan de la stratégie militaire en Occident avec la déconsidération du recours à des moyens d'actions indirects.

[92] CICDE, « Les implications sociales de l'usage exclusif des drones armés », Prospectives opérationnelle, 27/01/2015.

les frappes sont menées : en dehors du territoire national, sur des cibles ennemies, hors de toute opération militaire déployée, donc sans troupes au sol. La présence de l'ennemi est donc le seul déclencheur d'une frappe ciblée. Le principe d'opportunité est, comme nous le soulignions en introduction, mis en avant comme structurant pour l'emploi des drones armés. Compte tenu des capacités de renseignement des drones et de la nature de l'ennemi, on comprend toute l'opportunité que les drones soient armés pour réaliser des frappes ciblées. Le recours à ce type d'actions susciterait, et ces thèses sont classiques dans les études stratégiques, des contestations et un sentiment violent contre l' « agresseur », à « démultiplier les réseaux rebelles, voire à aller jusqu'à déstructurer l'organisation des sociétés au sein desquelles sont menées ces frappes ». L'étude souligne toutefois que les drones ne créent pas ces tensions mais pourraient en accroitre l'ampleur. Enfin, l'étude note que : « les drones sont des vecteurs porteurs, parmi d'autres chargés de délivrer une munition et « ce sont bien les effets qui pèsent et non le vecteur ».

On le voit, l'acceptabilité des drones est conditionnée par deux grandes variables : *la transparence dans l'efficacité* (efficacité des frappes, comparaison avec d'autres systèmes d'armes ou modes d'actions, effet boomerang) et *transparence dans le processus de décision* (responsabilité, critères d'identification des cibles, bases juridiques nationales et internationales).

Une fois posées les conditions théoriques et pratiques de l'acceptabilité des frappes à distances par drones, nous portons notre regard sur l'expérience américaine des *targeted killings*. L'action américaine au Yémen, en Somalie et au Pakistan si elle est largement discutée par l'éthique, le droit et la stratégie souffre de nombreux malentendus quant au processus de décision et des logiques du renseignement qui les soutiennent ; dimensions manquantes des discussions françaises. La restitution de ces logiques nous apparaît comme nécessaire à la poursuite d'un débat serein sur l'éventuel futur emploi de drones armés.

3- De la nécessité d'étudier le renseignement et les *assassinats ciblés* américains

Dans la littérature sur les frappes de drones, la confusion entre *personality strikes* (frappes de personnalité) et *signature strikes* (frappes de signature) conduit à prendre l'un des aspects des *targeted killings* (assassinats ciblés), les *signatures strikes* pour le tout systémique. Dans un ouvrage largement commenté dans les médias français, Grégoire Chamayou présente une analyse des *signatures strikes* américains et condamne l'arbitraire qui entoure le processus de décision.[93] Il conclu ceci : « Au plan tactique, les frappes de drones équivalent – la sophistication mise à part – à des campagnes d'attentats à la bombe. Ce sont les armes d'un terrorisme d'État »[94]. Toutefois, les frappes de drones armés ne peuvent être analysées sans la compréhension de l'architecture du renseignement qui les soutient. Si de grandes incertitudes demeurent sur le processus de décision politique, en revanche les rôles de la NSA et de la CIA semblent être assez bien déterminés[95]. D'autre part, l'adoption d'un vocable trop englobant masque les conditions d'emplois diversifiés dans ce que l'on appelle les frappes ciblées qui peuvent être engagées par deux chaines de commandement distinctes. L'une relevant strictement des forces armées dans le cadre de missions de reconnaissance ou d'attaque soumises à des règles similaires à celles d'autres types de systèmes d'armes comme les avions de combat ou d'autres moyens d'engagement air-sol ou sol-sol (missiles ou artillerie). L'autre chaine de commandement relève du renseignement national (sous l'autorité du Président et du directeur

[93] L'auteur distingue six principes théoriques à l'emploi des drones : 1) Principe de regard permanent ou de veille persistante ; 2) Principe de totalisation des perspectives ou de vue synoptique ; 3) Principe d'archivage total ou du film de toutes les vies ; 4) Principes de fusion des données ; 5) Principe de schématisation des formes de vie ; 6) Principe de détection des anomalies et d'anticipation préventive. De ces six principes l'auteur conclut en un danger pour la démocratie et le basculement du renseignement classique vers un renseignement prédictif permettant, avec l'armement des drones, de prononcer une sentence avant toute forme de procès.

[94] G. Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, *op.cit.*, p.95

[95] La construction de la NSA comme un « problème » politique est très récente. Nous avons constaté au cours de notre recherche que cette structuration récente et le secret qui entoure les programmes la conduisent à considérer l'agence américaine sous l'angle de la suspicion, pis encore, à lui prêter un projet de surveillance totalitaire. Cette tendance a une influence directe dans l'analyse de la politique de *targeted killings* américaine. L'opacité de la NSA offre un point d'entrée pour la critique de l'opacité des programmes de *targeted killings*.

de la CIA) et suit un processus décisionnel spécifique dans le cadre des *covert actions* (actions clandestines). Ce second type de frappes focalise les interrogations sur les mutations que feraient subir les drones à l'art de la guerre et au contrôle démocratique du recours à la violence d'Etat. Secret, violence létale, illégalité, ce type de frappe renouvelle les questionnements sur la permanence de la raison d'Etat dans des contextes démocratiques.

Toute ambition de comprendre l'impensé français des drones armés doit passer par la restitution des logiques du renseignement américain conduisant à des frappes ciblées. Autrement dit comprendre ce que font les Etats-Unis permettra de lever quelques mésinterprétations sur l'emploi des drones armés, et de ne pas céder trop facilement à l'idée que la possession de ce type de système d'arme conduirait fatalement à une utilisation « américaine ».

Bien que le secret d'État entoure le processus réellement à l'œuvre, un retour sur les théories du renseignement permettra d'amender la perspective de Grégoire Chamayou. Nous partons d'une question non-traitée dans son ouvrage sur le plan du renseignement : que signifie l'observation permanente ?

Les *targeted killings* (assassinats ciblés) regroupent deux types de frappes : les « *personality strikes* » (frappes de personnalités) et les « *signatures strikes* » (frappe de signatures). Pour les premières l'individu est une personnalité dite *« high value target* » dont l'identité est connue et dont les activités représentent une menace imminente et permanente contre les intérêts ou les ressortissants américains. Les « *signatures strikes* » en revanche sont fondées sur la détermination des « *patterns of life* » (schémas de vie), articulant le *locus*, le *tempus* et le *socius*. Les individus sont ciblés sans que l'on connaisse nécessairement leur identité, mais l'analyse du renseignement de toutes sources indique qu'ils présentent tous les éléments objectivement identifiables d'une menace de même nature : imminente et permanente. Ce second type de frappes soulève de nombreux fantasmes sur les capacités de renseignement prédictif de la CIA-NSA, conduisant à des frappes arbitraires. Le point de fixation de la critique des *signature strikes* réside dans la logiques prédictive qui préside à la détermination de ce qu'est un « individu dangereux »[96]. La peur d'un système panoptique prédictif

[96] Michel Foucault soulignait dans ses travaux sur la psychiatrie au XIX siècle que l'idée d'un individu intrinsèquement, essentiellement ou potentiellement dangereux était une figure limite pour le droit qui par principe a à juger des

couplé à un instrument institutionnalisant la couardise est ainsi le point d'appui des « anti drones », dont G.Chamayou est l'un des représentants français. Les *signature strikes* seraient ainsi le point de visibilité d'un terrorisme bureaucratique d'État voilé sous des motifs de sécurité, inversant au profit de la démocratie la logique de la terreur. Pourtant, les capacités d'Intelligence (Renseignement), de Surveillance and Reconnaissance (ISR) des drones sont à replacer dans des logiques du renseignement théorisées aux États-Unis depuis les années 1950. On ne saurait ainsi céder à la tentation de lier les *targteted killings* à une pratique spécifique du renseignement, alors que les logiques présidant à la décision de tir sont profondément imbriquées.

Dit rapidement, les logiques du renseignement à l'œuvre ne sortent pas du chapeau des agences de l'Amérique hégémonique, sur la pente du voyeurisme ; ce que les interprétations cryptiques du couple CIA-NSA sous entendent. L'Observation persistante (*Persistent Observation*) ne peut se comprendre qu'articulée avec le rôle central que joue l' « information » dans la conduite des guerres contemporaines[97]. Techniquement l'observation persistante inclut le mouvement, le placement et une densité de capteurs, ainsi que la fusion et l'analyse des données fournies[98]. D'une part, les capacités d'endurance des systèmes sont accrues et permettent de suivre une cible dans plusieurs milieux. D'autre part, l' « observation » va au delà du fait de « regarder » une cible, mais permet d'en mesurer les données micro et macroscopiques. Ainsi, l'observation persistante repose sur la capacité de « collection ». C'est donc la qualité de l'analyse (humaine) des données fournies par les systèmes qui fonde la pertinence de l'observation persistante et non l'inverse.

---

actes et non des intentions. Or, ce que laisse sous-entendre une analyse trop rapide des logiques de *signatures strikes* c'est qu'il s'agirait de statuer sur les potentialités, les intentions en fonction des *patterns of life*. Dans le cas des *signatures strikes*, ces intentions seraient décelées chez les individus du fait de leur association, qui peut se résumer parfois à une proximité géographique et physique avec des combattants d'une organisation terroriste.

[97] Liée aux concept de « *revolution in military affairs* » (RMA) apparu dans les années 1980, développée en deux sous concepts envisageant une maîtrise informationnelle complète du champ de bataille : la *Dominant Battlespace Awareness* (DBA) et la *Dominant Battlespace Knowkedge* (DBK). La volonté de connaître « tout ce qui se passe » dans une zone donnée culmine avec le développement du concept de *Network Centric Warfare* (NCW).

[98] D'un point de vue opérationnel, tous les types de capteurs fournissent des renseignements de natures différentes sur le comportement d'une cible. Les opérations menées reposent sur une combinaison complexe des données fournies par différentes sources.

Au milieu des années 1950, Sherman Kent, professeur d'Histoire à l'Université Yale proposa une première théorisation de l'activité du renseignement dans ses dimensions philosophiques, ontologiques et épistémologiques. Selon Kent, le renseignement se décompose en trois catégories : basique, opérationnelle, spéculative[99]. Le renseignement basique comprend la connaissance générale d'un domaine, les éléments factuels et empiriquement mesurables (démographie, environnement, géographie, ordre constitutionnel, technologies..). Le renseignement opérationnel rend compte de manière descriptive de « ce qui se passe » sur le terrain. Il consiste en la surveillance d'indicateurs concernant une cible, la description des comportements et des activités d'un individu ou d'une organisation. Traditionnellement ces données sont récoltées par HUMINT (human intelligence) et SIGINT (signal intelligence). Le renseignement spéculatif consiste en la projection des conditions futures du comportement de l'individu ou du groupe ciblé. Il vise à explorer toutes les évolutions potentielles, au delà de ce qui est connu par le renseignement basique et opérationnel. La distinction entre ces trois types de renseignements est importante dans la mesure où ils jouent à parts égales dans le contenu et la méthode. En dernière analyse, c'est bien le type de renseignement que l'on veut produire qui détermine le choix de la méthode. Par exemple, pour connaître les évolutions potentielles du comportement d'un groupe ou d'un individu, l'imbrication des trois types se fera au profit de l'approche prédictive.

L'approche de Sherman Kent permet d'appréhender l'observation persistante selon une perspective temporelle. L'observation persistante fournit des informations en temps réel ou quasi-réel. Elle est donc fondamentale pour les renseignements basiques et opérationnels, plus que pour le renseignement spéculatif. Il est donc prématuré de conclure que l'architecture du renseignement présidant à la décision létale repose sur une approche exclusivement prédictive. Comme le remarque Aaron B. Frank : « Bien que le renseignement spéculatif permette aux analystes de contextualiser leurs observations à l'intention des décideurs politiques, les prévisions qu'ils avancent sont reçues avec scepticisme et suscitent des controverses »[100].

---

[99] Sherman Kent, Strategic *Intelligence for American World Policy, Princeton*, Princeton University Press, 1966.

[100] Aaron B. Frank, *What Does Persistent Observation Mean ?*, Booz Allen Hamilton, 2005.

Les « révélations » sur les écoutes de la NSA prêtent à fantasmer sur la capacité de renseignement des États-Unis. Pourtant, les logiques traditionnelles de renseignement demeurent, indépendamment de ces programmes. Heather Linebaugh ancienne analyste précise que c'est bien une logique classique de renseignement qui est à l'œuvre, non une logique de panoptique prédictif[101]. Micah Zenko, spécialiste des drones au *Council on Foreign Relations* précise que dans le cas des *signature strikes* les analystes utilisent divers méthodes de renseignement comme le croisement des données afin d'établir les connections entre les suspects non identifiées, des militants et des terroristes connus. Cela inclut la détermination des « *patterns of life* » : lieux, relations sociales, appels téléphoniques, emails. G. Chamayou le précise à juste titre. À notre sens il se trompe cependant de perspective. Ce sont bien des logiques classiques de renseignement qui sont à l'œuvre. En ne faisant pas la distinction entre « *personnality strike* » et « *signature strike* » il décrit le processus de ciblage comme essentiellement régi par des logiques prédictives, plus proche des « pré-cog » spielbergien que des logiques de renseignements.

La NSA joue un rôle central dans les programmes de *targeted killings* depuis cinq ans. En 2008, l'agence ne comptait que trois analystes dédiés à Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique. En 2009 elle en comptait 45 produisant des analyses pour la CIA et le JSOC (Joint Special Operation Command). Cette évolution fut favorisée par l'augmentation des frappes américaines au Yémen depuis 2009. L'agence a également joué un rôle central dans la frappe contre le citoyen américain Anwar al-Awlaki en septembre 2011. La NSA géo-localise les cartes SIM des téléphones des cibles suspectées d'activités terroristes contre les États-Unis conduisant soit à des frappes de drones soit à des raids nocturnes. Plus que la géolocalisation, l'agence intercepte des communications via les antennes relais et les serveurs internet. Aussi, elle équipe des drones avec des « *virtual base-tower transceivers* » (VBT), appareils qui interceptent les communications avant les antennes relais et les détourne vers le NSA, à l'insu de l'utilisateur. Au delà des innovations technologiques déployées, c'est bien une logique de renseignement « classique » qui est à l'œuvre. Le processus de ciblage conduisant à des *targeted killings* connu par les militaires comme un processus F3 : *find*, *fix*, *finish (trouver, fixer, terminer)* repose

[101] « It's also important for the public to grasp that there are human beings operating and analysing intelligence these UAVs ». Heather Linebaugh, « I Worked on the U.S drone programm. The Public Should Know What Really Goes On », *The Guardian*, 29/12/13.

sur la géolocalisation des téléphones et l'analyse de l'imagerie fournie par les drones.
D'après les témoignages il est certain que cette méthode a été utilisée dans la traque de terroristes et de leurs réseaux en Afghanistan. La principale critique adressée à cette méthode est qu'elle serait responsable d'erreurs de ciblages et de la mort de victimes innocentes[102]. Selon un ancien opérateur du JOSC, la très grande majorité des frappes effectuées en Afghanistan ont été fondées sur du renseignement SIGINT. D'après cet ancien opérateur, Barack Obama a approuvé en mai 2013 une liste de seize noms pour des *targeted strikes* au Yémen et au Pakistan avec comme conditions le partage d'au moins deux sources de renseignement.

Dans la logique classique du renseignement, cela n'a aucun sens de chercher sans savoir ce que l'on cherche. Ainsi, la description des méthodes de ciblages américaines faite par Grégoire Chamayou repose plus sur la peur d'une matrice panoptico-totalitaire qu'une analyse détaillée de la *praxis*. Le seul point d'entrée pour cette critique serait, dans le cas des *signatures strikes* la non-détermination de l'identité de la cible, donc un problème quant à la légitimité juridique de ce type de frappes. Pourtant, cette indétermination ne semble pas rendre illégitime les *signature strikes* que cela soit d'un point de vue du renseignement ou compte tenu des définitions juridiques des *targeted killings*[103].

Conclusion

L'objet de cette contribution était de montrer la pertinence d'une approche de la problématique du recours à des frappes ciblées par drones armées à travers la notion aronienne de praxéologie, telle que définie dans la quatrième partie du maître-ouvrage *Paix et Guerre entre les Nations*[104]. Ainsi, nous avions identifié une série de

[102] Le discours de Barack Obama en mai 2013 à la *National Defense University* est pris comme point de référence. Il déclarait : « *Before any strike is taken, there must be near-certainty that no civilians will be killed or injured – the highest standard we can set (…) by narrowly targeting our action against those who want to kill us and not the people the hide among, we are choosing the course of action least likely to result in the loss of innocent life* ». Barack Obama, « Remarks by the President… », mai 2013.
[103] Nils Melzer dans ses travaux en 2009 donne une définition de référence : « Les *targeted killings* sont l'utilisation de la force létale, attribuable à un sujet de droit international (État), avec l'intention, la préméditation, la délibération, de tuer une personne ciblée individuellement et n'étant pas détenu par celui qui la cible ». Nils Melzer, *Targeted in International Law*, Oxford, 2009.
[104] Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, « Les antinomies de la conduite diplomatico-stratégiques », p. 562-750, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

« peurs praxéologiques » définies comme la rencontre entre des prénotions éthiques et des mésinterprétations pratiques. Sur le plan de la philosophie politique, cela nous permet d'avancer l'hypothèse que les drones armés sont un point de visibilité et de réactivation du problème de la raison d'Etat dans les contextes démocratiques contemporains. D'où la difficulté d'un débat serein sur des frappes à distance par drones armés, donc sur la question de la légitimité de la violence létale dans le contexte du contre-terrorisme et de la contre-insurrection.

Les drones armés sont aujourd'hui une réalité que les pensées politiques, juridiques, stratégiques et éthiques doivent embrasser pleinement. Nous avons tenté de décliner ces différents enjeux en partant d'un constat général : le drone est un objet difficile à penser dans la mesure où il fusionne, réactualise, modifie des catégories sémantiques (guerre, ennemi, combattant, légitime défense, homme, autonomie, responsabilité, assassinats ciblés). Plus encore il marque le point de rencontre de deux traditions historiques, la raison d'État et ses enjeux politico-juridiques et l'évolution récente de la conflictualité armé vers des fonctions de police tout en observant la permanence du recours à la rhétorique de la guerre comme fondement juridique de l'action. S'opère alors le croisement de deux lignes historiques. D'une part, le recentrage des services de renseignements, structures civiles, dans la lutte contreterroriste et le développement des *targeted killing* par drones. D'autre part, une réactivation des problématiques de la raison d'État dans le cadre des démocraties libérales.

Enfin nous souhaiterions avancer l'idée que la compréhension française des drones armés à travers l'expérience américaine ne doit pas omettre le fait que les frappes américaines sont intégrées aux « *covert actions* » de la CIA. L'action paramilitaire et le choix de l'assassinat sont l'une des possibilités ou modalités d'action que la littérature sur le renseignement intègre dans la généalogie de la problématique des assassinats ciblés depuis les années 1950.[105] Et il n'est pas encore question, mais ce n'est qu'une demie boutade, de voir la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) développer une flotte de drones armés. Il n'y a aucun déterminisme en matière d'armement et comme le rappelle Barack Obama, ce n'est pas parce que vous avez un marteau que votre problème est un clou. Ainsi concluons nous avec la plus grande prudence quant à

[105] Loch K. Johnson, *National Security Intelligence*, Cambridge, Polity Press, 2014, p.89.

la nature ontologiquement révolutionnaire des drones : nouvel outil à disposition des décideurs politiques pour réaliser des missions qu'il n'a pas inventées. Si les drones se trouvent pris dans un faisceau de peurs contemporaines, c'est parce que dans les questionnements qu'ils soulèvent, apparaît sans qu'il soit prononcé le problème de la raison d'Etat : la cause supérieure, de la situation exceptionnelle, de la violence d'Etat, et du secret comme conditions de possibilité. Autant de problèmes que la société française semble rechigner à penser autrement que sur le mode de l'indignation.

Aussi est-ce sans doute dans l'ordre symbolique que l'acceptabilité sera la plus difficile à obtenir. Et des investigations devraient être menées plus avant quant à la volonté de la société française de projeter et de se donner à elle-même l'image d'une société possédant des drones armés réalisant des frappes à distance dans sa lutte contre des groupes irréguliers. Si vous ne vous intéressez pas à la guerre, c'est la guerre qui s'intéressera à vous, disait Léon Trotski, et toute discussion sur des futurs drones armés français ne devrait pas partir du postulat que si nous n'en avons pas, c'est parce que nous ne cédons pas à certaines facilités, comme nos alliés américains, mais que nous raisonnons en termes d'efficacité stratégique.

*

* *

Débat « Armée et société » : Quelles réponses au malaise de la jeunesse ?

Deux articles abordent la question de l'intérêt d'un service qu'il soit national, civique ou d'une toute autre nature, capable d'apporter des réponses au malaise de la jeunesse dont les politiques ont subitement pris conscience après les attaques du 7 janvier dernier.

Service national ou Service civique ? Des réponses inadaptées à un vrai problème

Patrice Buffotot
Directeur de l'Observatoire Européen de Sécurité

Après le choc provoqué par les attentats du 7 janvier 2015, des politiques de tous bords sont intervenus dans les médias afin de proposer des solutions pour résoudre une crise réelle, celle qui touche le malaise de la jeunesse. Ces propositions consistent à rétablir le service national, ou bien à rendre obligatoire le service civique ou encore à développer le service militaire adapté (SMA). Toutes ont pour caractéristique de vouloir encadrer à tout prix la jeunesse afin de résoudre les effets négatifs provoqués par l'échec scolaire et le chômage. En bref, on cherche à pallier les déficiences des institutions chargées d'assurer tout d'abord l'instruction scolaire des enfants et des adolescents, puis la formation professionnelle des jeunes adultes.

Un retour impossible au service national

Certains ont réclamé le rétablissement du service national (version militaire) suspendu par la loi du 28 octobre 1997. Ces politiques ont une conception de l'armée qui relève de la fin du 19e siècle, à savoir celle de l'armée comme école de la discipline et de la formation civique. Mais on s'est aperçu très vite de l'impossibilité du rétablissement du service militaire pour des raisons à la fois

financières (un coût prohibitif) mais aussi pour des raisons militaires car comme l'a très bien expliqué le ministre de la défense J-Y Le Drian, « Il ne correspond plus aux besoins opérationnels de nos armées ». Exit donc la solution du service national.

Un service civique obligatoire ou volontaire ?

Nos politiques vont alors se rabattre sur le « Service civique » pour le rendre obligatoire. Le Service civique, anciennement appelé « Service civil », avait été conçu à l'époque de Jacques Chirac, pour apporter une réponse aux émeutes des banlieues de 2005 (Loi du 31mars 2006). Ce service volontaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, aussi bien aux garçons qu'aux jeunes filles. Ils reçoivent une indemnité de 573 euros par mois pour une durée fixée entre 6 et 12 mois. Le budget 2015 prévoit 173 millions d'euros ce qui permet de financer 45.000 postes. Le président de la République F.Hollande a tranché parmi les nombreuses propositions, notamment celle de rendre le service civique obligatoire pour toute une classe d'âge. L'ancien ministre Luc Ferry qui avait travaillé la question au sein du Conseil d'analyse de la société en 2008 a répondu que si l'on veut un service obligatoire, « il ne pourra être au premier chef que militaire ».[106] Le président décide donc d'opter pour un service volontaire et demande de prévoir 150.000 contrats pour 2017, ce qui implique un financement de 330 millions d'euros.

L'objectif du service civique est de renforcer la cohésion et la mixité sociale, ainsi que l'appartenance républicaine. Mais là encore on peut se poser la question de savoir si cela ne relève pas de la mission de l'éducation nationale. Si celle-ci a échoué, il devient urgent de la réformer, et non de créer une nouvelle institution qui ne touchera qu'une fraction de la jeunesse puisqu'elle s'adressera uniquement aux volontaires. Enfin ces « valeurs républicaines », (qu'il faudrait définir avec précision), s'apprennent dès le plus jeune âge et non après 18 ans. On peut aussi être inquiet sur les modalités de l'encadrement de ce service quand on sait que 80% des missions se font au sein d'associations. Si on étend le dispositif, pourra-t-on contrôler les dérives et les détournements opérés par certaines associations peu scrupuleuses, voire de certaines entreprises ou collectivités territoriales tentées d'utiliser une main d'œuvre sous

[106] Luc Ferry, Un service obligatoire ? Impossible ! *Le Figaro* du jeudi 5 février 2015, p 17. Voir à ce sujet. *Pour un service civique. Rapport au président de la République.* Odile Jacob, 2008. 272 p. (Collection Penser la société)

payée ? Les syndicats ont d'ailleurs attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet.

Mais allons plus loin. C'est l'idée même de proposer aux jeunes un « engagement d'intérêt public » qui ne correspond plus à notre société libérale globalisée du 21e siècle. Ce projet relève plus de la « charité version républicaine » issue encore une fois de conceptions datant du 19e siècle. En effet ce projet s'adresse à des jeunes en difficultés qui sont dans l'incapacité d'entrer dans le système économique et de s'intégrer dans notre société.

Une extension du Service militaire adapté en Métropole ?

On constate le même phénomène avec le Service militaire adapté (SMA) conçu en 1961 par le général Nemo et qui s'adresse aux jeunes des territoires d'outre-mer n'ayant ni qualification ni emploi. Ce service a démontré son efficacité jusqu'à présent puisque 5.000 jeunes en bénéficient tous les ans. C'est finalement l'institution militaire qui, à travers des structures spécifiques : les Etablissements publics d'insertion de la défense (Epide), pallie les insuffisances de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, incapables d'assurer leur mission dans ces territoires. Il est question d'expérimenter ce type de service en métropole en créant dans un premier temps trois centres. C'est un indicateur de l'état de dégradation de la situation en France car il faut rappeler que ce dispositif s'adressait à l'origine à des jeunes de territoires économiquement sous-développés.
En France, pour répondre aux émeutes de 2005, 18 Centres d'insertion (Epide) ont été mis en place pour accueillir 3.500 jeunes volontaires de 18 à 25 ans en internat pendant six à huit mois. Ces jeunes en échec scolaire font partie de ce que l'on appelle les 200.000 « décrocheurs » de l'institution scolaire. L'encadrement est assuré pour 30% par des anciens militaires. Le coût de la scolarité pour un jeune est de 22.000 euros. Un quart des jeunes qui sortent de ces centres d'insertion sont orientés vers d'autres dispositifs comme le service civique ! [107] Là encore, il s'agit de rattraper les échecs de l'éducation nationale. Il est prévu d'augmenter les capacités de ces centres d'un quart en 2015.

[107] Marie-Estelle Pech, « Au centre d'insertion de Cambrai, les jeunes marchent au pas », *Le Figaro*, 16 février 2015, p.16.

Des réponses inadaptées et complexes

Vouloir apporter une réponse unique à l'ensemble de la jeunesse serait inefficace car une classe d'âge est loin d'être homogène et ne connaît pas les mêmes problèmes. Il faut élaborer au contraire une réponse adaptée et ciblée à chaque fraction de la jeunesse concernée. Cela implique une analyse fine de cette classe d'âge afin d'élaborer des réponses diversifiées. Ces réponses devront utiliser les institutions déjà existantes comme l'institution scolaire et la formation professionnelle, ainsi que de nouvelles structures qui doivent venir en appui aux institutions existantes. Il faut surtout éviter d'empiler de nouvelles structures à celles qui existent déjà sans les réformer.

Mais on constate qu'un des défauts de nos élites consiste, au lieu de réformer en profondeur des institutions défaillantes comme l'éducation nationale ou la formation professionnelle pour les rendre plus efficaces, à proposer de nouvelles structures, qui sont en réalité de véritables usines à gaz, à la fois couteuses et surtout dans l'incapacité de régler le problème de fond.

Mais au delà de ces mesures, il est évident que la réponse sera avant tout politique. La première action sera de « déverrouiller » la société française afin de permette aux jeunes d'entrer dans l'économie pour qu'ils y trouvent toute leur place, faute de quoi la jeunesse deviendra incontrôlable. La partie la plus formée et la plus dynamique de la jeunesse choisira de s'exiler pour tenter sa chance à l'étranger. Celle qui sera exclue aura le choix entre la marginalisation économique et sociale ou bien la révolte. La polémologie nous apprend que l'existence d'une jeunesse nombreuse et inoccupée dans une société est toujours source de violence et de révoltes. Les politiques doivent faire preuve d'audace et quitter leurs vieux schémas intellectuels pour apporter rapidement des solutions concrètes. Encore faut-il qu'ils prennent conscience de l'urgence de la situation. Sinon il sera trop tard.

Le 25 février 2015

Demain, du militaire dans la cité ?

André Thiéblemont
Sociologue, Colonel (R)

Le choc des attentats de janvier dernier révèle ce que d'aucuns dénonçaient depuis longtemps : la violence au coin de la rue, la déshérence de nombreux jeunes, les fractures sociales et culturelles du pays, etc. Alors, chacun y va de sa petite idée et bien des regards se tournent vers les Armées : retour au service militaire ou instauration d'un service civique ou républicain, recours à la force armée là où les forces de sécurité paraissent impuissantes, etc.. Le militaire est aujourd'hui réclamé, alors qu'hier, sa disparition dans le paysage national laissait passive la majorité de nos concitoyens et de nos responsables politiques. Tout cela donne l'impression d'un grand désarroi.

Mobiliser le militaire à des fins de cohésion nationale

Il est vrai que depuis longtemps la situation sociale et culturelle du pays aurait du appeler une mobilisation des ressources du militaire. A l'issue de la guerre de 1870, face aux menaces extérieures et intérieures qui mettaient en question l'unité nationale, les fondateurs d'une République qui la voulaient pérenne investirent massivement dans ces ressources. Malgré bien des carences, celles-ci ont notablement contribué à la cohésion sociale et nationale au cours du siècle écoulé. Conspuée à la fin de la guerre d'Algérie, trop souvent à tort, les Armées n'ont cessé depuis de se réformer. Elles ont aujourd'hui la confiance des Français. Mais elles sont exsangues : en janvier, pour disperser dix milles soldats à la garde ou à la protection d'espaces publics ou de bâtiments religieux, il fallut suspendre des entraînements opérationnels, des congés, rappeler des permissionnaires, etc.!

Face à la situation du pays fracturé socialement et culturellement, le redéploiement du militaire sur le territoire national deviendra une nécessité. Mais gare à la précipitation et à l'improvisation. Il faut

aujourd'hui réfléchir sur ce que pourra être demain ce redéploiement.
Ce serait politiquement irresponsable d'envisager que les Armées puissent se substituer aux défaillances de l'Etat. Ce redéploiement doit donc se concevoir dans le cadre d'une politique générale de reconstruction de la cohésion nationale : cela implique notamment une réforme profonde de l'Education nationale, de la formation professionnelle, mais aussi une politique d'aménagement du territoire, tant son absence nourrit de fractures. Les finalités de ce redéploiement ne devront pas être uniquement sécuritaires. Le militaire possède des ressources sociales, symboliques, éducatives. Il faudra en jouer. Cela implique que les capacités d'intervention extérieures des Armées, aujourd'hui à bout de souffle, soient sérieusement renforcées : en effet, ce devront être les mêmes soldats qui, ayant guerroyé à l'extérieur, se produiront à l'intérieur ! Auréolés par les échos de leurs expéditions lointaines, ils n'en auront que plus de puissance. Pas d'Armées à deux vitesses !

Il ne s'agira pas non plus d'emprunter les chemins du passé (service militaire, garde nationale, etc.) Ils nous indiquent des voies d'action. Mais il faut en inventer de nouveaux. Ebauchons donc ce que pourrait être demain le rôle social, symbolique, éducatif du militaire ainsi redéployé.

Réinventer un rite de passage

Trop de filles et de fils de France au seuil de l'âge adulte sont aujourd'hui sans repères, irresponsables en quête de sens et de reconnaissance ! La faute à la famille, à l'Ecole ? Pas seulement ! On oublie que le milieu local a une part non négligeable dans la socialisation de nos adolescents. Une politique de reconstruction de la cohésion nationale devra en conséquence mobiliser les élus locaux, de sorte qu'ils s'investissent dans l'insertion des générations nouvelles de citoyens dans la cité : c'est au niveau local qu'il faut réinventer un rite de passage qui projette chaque nouvelle génération dans la citoyenneté. Une génération, c'est peu ou prou 1% de la population : 100 jeunes pour une collectivité de 10 000 habitants. Ce n'est pas la mer à boire ! Plutôt que se disperser, que des finances et des énergies locales se concentrent sur cette nouvelle génération de citoyens : on l'accueille, on l'accompagne, on lui tend la main durant un an et plus, on salue son entrée dans la citoyenneté à l'issue de ce passage. A cela, le militaire peut efficacement contribuer.

Chantiers de la jeunesse

Il faut d'abord offrir à cette nouvelle génération une expérience forte, qui, au seuil de l'âge adulte, lui donne le sens du collectif et de l'effort et qui, si nécessaire, socialise les plus marginaux. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre à « vivre ensemble » - expression passe-partout dont on ne cesse de se gargariser – mais bien plutôt de transmettre concrètement le sentiment de l'intérêt collectif, ce qu'il implique de solidarité et de respect de l'autre.

Imaginons donc ces filles et fils de France constitués en unités locales à raison de deux à quatre contingents par an, par exemple. Ils vivent, ensemble, une expérience impressionnante, une aventure de un, deux, trois mois, par périodes ou non, en métropole ou dans les DOM-TOM, hébergés dans des casernes, dans des immeubles, dans des baraques Filiod, sous la tente, sur des navires désaffectés ou sur des bases de l'air. Ils sont encadrés par des militaires d'active ou retraités, par des réservistes. Aux Armées de concevoir, d'organiser et de conduire de telles expériences collectives. Aux élus locaux assistés d'énergies locales d'en jouer, en accueillant la nouvelle génération de jeunes, en négociant leur répartition dans ces « chantiers de la jeunesse », en organisant leur tutorat pour les projeter dans l'âge adulte.

Une œuvre à accomplir

Dans la foulée, il faut offrir à ces futurs citoyens une œuvre à accomplir, obligatoirement : une œuvre qui les responsabilise, dont ils soient fiers et qui leur procure une reconnaissance locale.
Durant leur période d'apprentissage du collectif, ces jeunes s'y préparent. Aux institutions - dont l'Armée proposant ses ailleurs - aux associations d'offrir une diversité d'emplois à mi-temps ou à plein temps, sur six mois, un an et plus qui leur donne l'occasion, non pas seulement de servir, mais d'œuvrer : au profit des plus démunis, des personnes âgées ou d'enfants en échec scolaire, de l'environnement, etc., dans les hôpitaux, à l'Armée[108], dans la protection civile, sur le territoire national ou à l'étranger. Entendons-nous bien ! Il ne s'agit pas d'user ces jeunes à de menues tâches, à faire des photocopies, à classer des dossiers ou à

[108] On peut penser ici une formule de type « volontaire service long » qui permette au jeune volontaire de faire l'expérience d'une opération extérieure.

conduire la voiture du colonel ! Il s'agit de leur confier une œuvre à accomplir, en responsabilité, selon leur éducation et leur choix.
Ces offres d'œuvre sont suscitées, recueillies, sélectionnées, répertoriées en inventaires par une direction nationale : la Direction centrale du service national possède encore les méthodes et moyens techniques à cet effet. Les collectivités locales sont abonnées à ces inventaires. C'est encore à leur niveau, dans la proximité du local que cette offre devra être gérée. Aux élus locaux, d'organiser la rencontre de cette offre avec la demande de ces jeunes grâce au tutorat. En cela, ils sont assistés d'aînés, d'adultes et de séniors bénévoles désireux de transmettre, de fonctionnaires locaux conscients de leur responsabilité et sélectionnés à cet effet. Ces tuteurs conseillent les futurs citoyens dans le choix de leur œuvre ou de leur aventure. Ils en suivent l'accomplissement, interviennent s'il le faut. Tout au long de leur parcours, ils aident cette génération nouvelle à se projeter vers demain. Ainsi tutorisée, celle-ci arrive à la fin de son rite de passage. Elle est alors présentée à l'emblème national, elle est saluée, reconnue dans la liesse locale. Comme hier, le salut du village aux conscrits !

User du militaire pour socialiser, là où il y a désocialisation.

Face aux sentiments d'insécurité, aux dissensions ou aux marginalités délinquantes qui subvertissent plus ou moins l'idée républicaine, écoutons les voix du passé, empruntons leurs voies. Ce fut en raison de la proximité du militaire avec les populations, en raison de sa force symbolique que les fondateurs de la IIIe République, lui conférèrent une fonction de cohésion nationale qui eut raison des mouvements qui, alors, s'opposaient radicalement à l'idée républicaine[109].

Forces symboliques

C'est de cette force symbolique du militaire qu'il faudra jouer demain. Autour de la troupe, on s'attroupe, on se côtoie. Le redéploiement du militaire est bien sûr une affaire d'effectifs, mais

[109] Ce fut par le militaire dont l'image était attachée au drapeau tricolore qu'à la longue les républicains obtinrent l'adhésion des populations à ce symbole qu'ils voulaient imposer à la France toute entière, alors que monarchistes et communards soutenus les uns par la paysannerie, les autres par le monde ouvriers radicalisaient leur opposition autour de leur emblème respectifs : le blanc et le rouge. Voir Jean-François Chanet. – *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p.248 et suiv.

pas seulement. Inventons ou réinventons des formes de désencasernement qui fassent vivre périodiquement le soldat au contact ou au milieu des populations.
Que soit aménagé dans le temps des unités de combat celui de l'errance. Qu'elles nomadisent, se déplacent à pied, bivouaquent sur l'autoroute, dans les agglomérations ou à leurs périphéries, lorsqu'elles vont en camp ou en centre d'entrainement !

Qu'on les mette au contact de ces gamines et gamins en déshérence. Nos soldats sont envoyés dans des contrées lointaines pour « conquérir les cœurs et les esprits ». Plus facile à dire qu'à faire d'ailleurs ! Mais pourquoi ne pas tenter un tel défi dans ces zones dites « grises » de notre territoire que pénètrent si difficilement forces de sécurité, pompiers ou médecins. Imaginons des unités de combat logeant dans des immeubles et s'y relevant périodiquement, si possible avec leurs matériels. Elles se rassemblent au pied de l'immeuble. Sous le regard de la cité, elles vaquent à une instruction ou à des entraînements qui ne nécessitent pas d'installations particulières. Elles associent les jeunes à leurs activités, autant que faire ce peu. Au repos, les guerriers sont dehors, au bas de l'immeuble, ils conversent avec l'habitant, avec ses fils et ses filles. Aux élus locaux, là encore de jouer de cette présence, pour rassurer, pour organiser la rencontre entre le soldat et des jeunes que la violence guerrière ne laisse pas indifférents. Incidemment, ces unités renseignent, s'il le faut, elles s'interposent, soutiennent les forces de sécurité ou calment le jeu. Elles le font là-bas. Pourquoi pas ici ?

Forces éducatives

Le service militaire adapté (SMA)[110], l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)[111], combinent les énergies de militaires et d'enseignants - les uns chargés de socialiser, les autres d'instruire Ils constituent autant de dispositifs dont la réussite est attestée. Pourquoi ne pas étendre systématiquement de tels dispositifs – voire des formules s'y apparentant - à des jeunes marginalisés ? Allons plus loin !

[110] Dispositif d'insertion des jeunes en difficulté organisé dans les DOM-TOM qui est susceptible de déboucher vers un emploi

[111] Placé sous la triple tutelle des ministères chargés de l'emploi, de la ville et de la défense, l'EPIDE accueille et héberge de jeunes volontaires en difficulté dans ses dix huit internats. Dans un cadre strict, l'établissement les socialise, les responsabilise et leur offre un parcours individualisé en vue de leur insertion dans la vie active.

Imaginons d'offrir à de jeunes délinquants le choix d'être incarcérés ou de servir sous les drapeaux dans des unités dites « disciplinaires » (Oh, le vilain mot !). Leur insertion dans la vie active serait comprise dans le contrat. Ils seraient encadrés par des officiers et par des sous-officiers de qualité, d'active ou en retraite, rodés à la mobilisation d'énergies récalcitrantes.

*

Demain, investi dans la cité, y apportant ses ressources sociales, symboliques, éducatives, le militaire, qu'il soit d'active, de réserve ou retraité mobilisé par la soif de transmettre ce que l'adversité lui a appris, retrouvera alors sa place dans la nation.

Utopies ? Peut-être ! Mais, sauf à sombrer à terme dans une libanisation du territoire, une politique globale de reconstruction de la cohésion nationale sera demain une nécessité. Le redéploiement des Armées dans le paysage national pourrait être alors l'un des atouts de cette politique. On doit penser aujourd'hui ce redéploiement. Sans pour autant revenir sur les chemins du passé. Il faut concevoir ce que pourrait être demain un agir militaire qui emprunte les voies du passé, qui joue de ces savoirs militaires acquis à l'expérience séculaire de la vie combattante et des résistances qu'elle exige.

Février 2015

Notes de lecture :

Ethique des relations internationales. Sous la direction de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung. Paris, PUF, 2013. 470 p.

Ethique des relations internationales est un ouvrage collectif sous la direction de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, philosophe et juriste, chercheur à la Faculté de Droit de l'université McGill et de Ryou Chung, professeur de philosophie à l'université de Montréal. L'ouvrage a été publié à Paris aux Presses universitaires de France en 2013. Ce livre collectif, réunissant une vingtaine d'auteurs internationaux, sur un sujet difficile et à la littérature peu fournie, est le premier et le seul manuel d'éthique des relations internationales publié en langue française.

Il est préfacé par Pierre Hassner, grand spécialiste du fléau du totalitarisme et de la guerre. L'impression, écrit-il, que donne cet excellent ouvrage est celle d'un univers intellectuel constitué, qui compte des distinctions de niveaux ou d'accents, mais allant dans la même direction, celle de l'application de l'éthique aux affaires internationales. Il laisse d'ailleurs entrevoir un scepticisme certain concernant cette problématique ; il renvoie souvent les auteurs aux interrogations soulevées par les questions philosophiques…

On mentionnera aussi l'importante introduction (28 pages) de J-B Jeangène Vilmer et de R.Chung laissant entendre qu'il y a 40 ans, parler d'éthique des relations internationales (R.I) avait pour effet de causer chez l'interlocuteur « un petit sourire très significatif, ou un acquiescement poli et tout empreint de sympathie pour le pauvre naïf » qui aurait la curiosité d'examiner les rapports entre la Morale et les RI.

Aujourd'hui, au seuil du XXIe siècle, les chercheurs ne peuvent pas ne pas reconnaître la « moralisation » qui pénètre dans les problèmes internationaux. D'où l'ambition de ce livre qui comporte 16 chapitres, plus une postface de Frédéric Ramel, « Au-delà de la politique étrangère : Vers l'éthique du milieu mondial ».

Les questions étudiées sont nombreuses : Y a-t-il des guerres justes ? Y a-t-il un droit à la santé et une obligation de secourir ? Quels sont nos devoirs envers les générations futures ? Qui est le garant de l'environnement et qui est responsable de sa dégradation ? Le Monde serait-il plus sûr sans frontières ? Est-il possible d'envisager une gouvernance globale et efficace ?

Toutes ces questions mettent en œuvre et en discussion le rôle des « valeurs morales » et des « dilemmes éthiques » dans les relations

internationales. Celles-ci différent d'ailleurs de l'éthique exigée par la politique étrangère.
Un ouvrage stimulant, innovant qui mérite d'être lu et recommandé à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes internationaux et mondiaux.

Daniel Colard
Professeur honoraire en Relations Internationales à la Faculté de Droit de l'Université de Franche-Comté

Serge Sur. **Les aventures de la mondialisation.** Paris, la Documentation Française, 2014. 268 p.

Il s'agit ici d'un recueil de textes qui reprennent pour l'essentiel les « Ouvertures » des dossiers de la revue bimestrielle dirigée par Serge Sur, *Questions internationales* consacrée à l'évolution des Relations internationales contemporaines, publiée par la Documentation française.
L'ouvrage prolonge un ouvrage précédent publié en 2010 sous le titre « *Un Monde en miettes* ». Ce second volume n'est pas chronologique mais thématique. Il comprend cinq grands chapitres après avoir présenté en ouverture un « Bilan du XXe siècle » et les registres de sa démesure.
Le premier chapitre s'intitule « A la recherche de la Société internationale » et les quatre suivants traitent respectivement de « L'Europe comme elle va », des « Postures étatiques », des « Arcs en tension » et des « Figures de la transnationalisation ». La mondialisation se trouve effectivement mise à l'épreuve à l'aube du XXIe siècle, et de cette formidable mutation des Relations internationales est né le Déclin de l'Occident, ce qu'on pourrait plus justement appeler la désoccidentalisation du Système international antérieur au 11 septembre 2001. On pourrait parler de la naissance d'un « monde apolaire » et « anomique », d'un « monde multipolaire » en formation avec une « hégémonie américaine furtive » et partiellement contestée par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud), sans oublier le déplacement du centre de gravité des Relations internationales de l'Hémisphère nord vers l'Asie Pacifique.
Cet ouvrage a le grand mérite de présenter une synthèse et de mettre en perspective les grands dossiers internationaux, éclairant avec finesse et perspicacité l'actualité mondiale et européenne.

Daniel Colard

Pierre-Yves Hénin. **Le plan Schlieffen. Un mois de guerre – Deux siècles de controverses.** Paris, Editions Economica, 2012. 572 p. (Coll. Campagnes & Stratégies, Les Grandes Batailles, N°99)

La première réaction du lecteur est d'être étonné qu'un économiste traite d'un sujet concernant la stratégie militaire dans une approche historique, à savoir le plan allemand d'attaque contre la France en 1914, appelé le « Plan Schlieffen », nom de son concepteur. En effet, l'auteur, Pierre-Yves Hénin, est un professeur d'économie aux publications scientifiques reconnues, à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) dont il a été le Président. La lecture de l'ouvrage prouve que l'auteur a gagné son pari en nous livrant un excellent travail de synthèse réalisé à partir de nombreuses sources, constituées à la fois des ouvrages publiés mais aussi d'archives. L'ouvrage compte 572 pages, comporte 21 cartes qui sont particulièrement utiles pour comprendre le sujet, 4 tableaux ainsi qu'une bibliographie importante d'ouvrages non seulement en français mais aussi en anglais et surtout en allemand.
L'auteur traite le sujet en trois grandes parties et 8 chapitres. La première partie (chapitres 1 à 3) traite de la genèse du Plan Schlieffen, avec une présentation du général Schlieffen, les origines du Plan puis son élaboration. La seconde partie (chapitres 4 à 6) est consacrée à l'adaptation du Plan et à ses altérations, à la réaction des alliés face à ce plan et enfin le plan Schlieffen face à l'épreuve de la guerre et son échec.
La troisième partie (chapitres 7 et 8) étudie les jugements des acteurs et les études d'après guerre sur le plan Schlieffen et notamment les histoires alternatives qui sont des récits uchroniques.
L'auteur dans un épilogue un peu rapide (2 pages) montre l'influence du plan Schlieffen sur les plans allemands à la veille de la seconde guerre mondiale. Dans sa conclusion, P-Y Hénin montre que « le plan Schlieffen apparaît comme l'aboutissement d'un siècle de construction d'une institution militaire, qu'incarnait particulièrement le Grand Etat-Major général, autour d'une pensée structurée par l'œuvre de Clausewitz ». (p.543)

Le Lieutenant général Alfred von Schlieffen (1833-1913) est choisi comme chef du Grand état-major de l'armée impériale le 7 février 1891. Il restera à sa tête pendant 15 ans ce qui lui laissera le temps d'élaborer son plan « *Guerre contre la France* » qu'il présentera en décembre 1905. Ce plan, malgré des modifications apportées par

son successeur, sera appliqué en 1914, et portera son nom puisqu'on le dénommera, le « plan Schlieffen ». Il quittera l'armée peu de temps après la remise de son plan, le 25 janvier 1906 et l'Empereur lui accordera le 1er janvier 1911 le grade suprême de l'armée impériale, celui de *Generalfeldmarschall.* Bien qu'il n'ait jamais été consulté par son successeur le général Moltke ou ses adjoints, ni par les plus hauts responsables politiques, Schlieffen n'en continuera pas moins jusqu'à sa mort, le 4 janvier 1913, à penser à son plan ! On ne sait si l'anecdote rapportée par sa famille est exacte mais ses dernières paroles auraient été : « Faites-moi une aile droite forte ! » mais rien ne peut le confirmer. (p 180)

Un des intérêts de cet ouvrage, réside dans la présentation par l'auteur de la traduction française du texte intégral du plan Schlieffen (p.159-176), intitulé « *Guerre contre la France* » à partir du texte publié par Gerhard Ritter en 1956. Sont ajoutées aussi les annotations du général Moltke, les cartes qui accompagnent le document, les différentes variantes du plan et le brouillon de Plan Schlieffen, ainsi que le mémoire additionnel sur la participation anglaise. (p.176-178).
Si « Le Plan Schlieffen apparaît comme l'aboutissement d'un siècle de construction d'une institution militaire, qu'incarnait particulièrement le Grand Etat-Major général, autour d'une pensée structurée par l'œuvre de Clausewitz », (p. 543) il s'est éloigné de ce dernier en oubliant le concept de guerre limitée au profit de celui de la guerre d'anéantissement visant à détruire l'armée adverse. Les responsables politiques allemands ont cherché une solution militaire à des problèmes politiques. « Dans ces conditions, la planification stratégique prenait son autonomie que venait valider l'incapacité du pouvoir politique à résoudre les dilemmes d'une nouvelle grande puissance désireuse d'assurer sa reconnaissance en tant que telle ». (p545) Il n'en demeure pas moins que le Plan Schlieffen demeure après la guerre « au cœur des débats sur la responsabilité de l'Allemagne dans la Première guerre mondiale.
Cet ouvrage est un outil très utile pour étudier la stratégie allemande du XIXe siècle et de la première moitié du XXe.

Patrice Buffotot

*

Yves VILTARD a publié en 2012 cet ouvrage sur l'approche théorique de la Chine par les chercheurs américains

Yves Viltard

Qui a peur de la Chine ?

La contribution des théoriciens Américains à une croyance

Défense & Stratégie Editions

Vous pouvez télécharger cette publication sur le site
http://www.revuedefenseetstrategie.fr

Observatoire Européen de Sécurité

Défense & Stratégie

Revue électronique publiée depuis mars 2002 par l'Observatoire Européen de Sécurité

Comité de Rédaction

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité
David Hanley, professeur à l'Université de Cardiff
Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1
Jean-Pierre Maury, professeur à l'Université de Perpignan
Pere Vilanova, professeur à l'Université de Barcelone
Yves Viltard, maître de conférences à l'Université de Paris 1

Pour nous contacter

Observatoire Européen de Sécurité
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
(UMR – CNRS 8209)
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Site Internet : http://www.revuedefenseetstrategie.fr

adresse email : contact@revuedefenseetstrategie.fr

Pour retrouver les anciens numéros de *Défense & Stratégie* ou connaître les activités de l'Observatoire Européen de Sécurité, consultez son site Internet http://www.revuedefenseetstrategie.fr